

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

## Edito

### Daniel Jahjah et Abou Ducarme : le jeu dangereux des tristes frères Taloche

*Le décor est gris : c'est en Novembre, et c'est en Belgique. La guerre sera préventive, et les élections législatives, à moins que ce ne soit l'inverse. Un homme déjà célèbre (surtout pour ses sottises) va tenter de le devenir un peu plus ; un inconnu va, presque un mois durant, occuper une place importante dans les médias francophones, et plus encore dans les médias flamands. Au fond de la scène, sur un brancard, la politique agonise, dans l'indifférence générale. Tout va bien.*

Quelques rappels : en Autriche, puis en Italie, aux Pays-Bas, et en France, l'exploitation d'un fond raciste bien vivant dans la population, sur fond de dénonciation rituelle du danger fasciste, a évacué à chaque fois les vrais enjeux politiques, et conduit au

pouvoir la droite conservatrice et ultra-libérale, avec ou sans « compagnons de route » d'extrême-droite.

Dans une Flandre prospère, qui compte très peu d'immigrés, mais que le Blok taraude et que le deuil de quelques fleurons économiques attriste, la question de l'intégration est posée de façon lancinante. Un gouvernement « progres-siste » mais sans emploi s'apprête à imposer des cours de néerlandais à tous les chômeurs « allochtones » : ah, si cela pouvait créer les 250.000 emplois qui man-

quent en Flandre, ou si, du moins, cela pouvait occuper l'opinion, jusqu'aux élections...

Et puis, il y a six mois, à Schaerbeek, un homme âgé, partisan du néo-nazi Demol, ouvre le feu, la nuit, sur ses voisins marocains. Il a le temps d'abattre les parents, de mettre le feu à la maison - les enfants en réchapperont. La commune organise une importante cérémonie de deuil, une vraie solidarité se manifeste dans le



EVR

# Edito *(suite)*

quartier... Mr Demol se fait discret. Il y a quelques semaines, à Borgerhout, un jeune homme d'origine marocaine est également abattu par un voisin<sup>1</sup>. Son deuil sera vite passé. La vedette, désormais, n'est ni le tueur, ni le tué : c'est le chef d'une organisation jusque là peu connue, sauf des habitués des manifs du PTB.

La fureur médiatique qu'Abou Jahjah et sa « Ligue Arabe Européenne » vont déclencher reste un profond mystère : comment un groupuscule dont les délits les plus graves, jusqu'à présent, semblent être d'avoir revendiqué que l'arabe soit reconnu comme une langue nationale et d'avoir manifesté ostensiblement sa méfiance à l'égard de la police, peut-il faire trembler le char de l'Etat sur ses essieux ? Au point que le Premier doit quasiment, via l'écran de la télévision, le faire arrêter « à toutes fins utiles » ? A qui et à quoi sert cette sorte d'hystérie ?

On peut se poser cette question, tout en refusant clairement tant les objectifs que le discours et la méthode de la « Ligue Arabe Européenne », qui ne peuvent qu'exacerber les tensions entre populations belges et immigrées et donner du grain à moudre au Blok. Et c'est là qu'Abou Jahjah apparaît comme le complice de tous ceux qui voudraient faire de la différence culturelle une différence de nature (comme si nos nombreuses et multiples cultures n'étaient pas d'abord des tissus de ressemblances).

Un discours de « l'affrontement des civilisations » qui arrange bien ceux qui cherchent à cacher la persistance du conflit social, voire à en interdire l'expression collective. Tel ce monsieur Daniel D., président-consort du PRL relooké, qui voulut lancer sa pré-campagne en dénonçant l'échec de l'intégration en Belgique<sup>2</sup>. Pendant que Louis nuance et que Guy consulte, qu'on commande à tout va études, évaluations et réflexions, nos responsables politiques ne font, sur ce dossier, aucune des deux choses pour lesquelles ils ont été portés au pouvoir : dire, et faire.

Dire, ce serait, comme le propose Hugues Le Paige<sup>3</sup>, assumer comme une fierté nationale l'intégration de fait d'un grand nombre d'immigrés. Et puis annoncer l'intégration des nouveaux venus, par la régularisation massive et continue et par l'octroi du droit de vote à tous.

Faire, ce serait se préoccuper un peu moins des droits formels, et un peu plus des problèmes économiques et sociaux, des conditions de vie réelles des gens. A titre de comparaison, un bon juriste (c'est-à-dire un juriste qui se méfie du droit) me faisait remarquer que bien des gouvernements proclament solennellement le « droit au logement ». C'est bien. Mais, il y a 30 ans, leurs prédécesseurs faisaient construire des logements sociaux. C'était sans doute mieux.

**Felipe Van Keirsbilck,**  
vice-président du Collectif Solidarité contre l'exclusion

---

(1) A partir de combien de meurtres racistes devons-nous considérer le problème comme sérieux ?

(2) Cela démontre à quel point il est lui-même peu intégré dans la commune où on le parachuta ; cela montre aussi un intérêt pour les immigrés auquel le PRL ne nous avait pas habitués.

(3) voir sa Chronique, publiée page 18.

# de mot de la rédac'chef

Meilleurs vœux à toutes et tous pour cette année 2003... Ces vœux sont, cette fois, empreints d'inquiétude, car l'avènement d'un « autre monde », plus solidaire, plus démocratique, pour lequel nous militons, est aujourd'hui sérieusement menacé.

Par la menace de guerre en Irak, guerre qui renforcerait la toute puissance du système économique néo-libéral, dominé par les Etats-Unis ; guerre qui pourrait aussi rompre la solidarité entre les peuples occidentaux et arabo-musulmans, provoquer la résurgence du racisme, de l'intolérance. Nous avons demandé à un sociologue, Guy Bajoit, de nous éclairer sur les causes et enjeux de cette menace ; Raymond Coumont, secrétaire général de la CNE, nous en montre les enjeux sociaux. Nous avons aussi voulu aller à la rencontre de la communauté arabo-musulmane de Belgique. Car le racisme est bien vivant aujourd'hui : la situation des Roms en Europe en est un exemple supplémentaire.

Cet « autre monde », que le Forum Social Mondial construit (le Forum Social Européen

de Florence a été une étape réussie), est aussi menacé par l'évolution de l'Union Européenne : si la future Constitution ne donne pas une nouvelle impulsion vers une Europe plus sociale et solidaire, l'Europe de demain sera la parfaite alliée de ses amis américains, plutôt que de constituer une deuxième voie, celle d'une économie qui se met au service du social. Marie-Paule Connan et Corinne Gobin nous aident à mieux comprendre les enjeux actuels.

Chez nous, « l'état social actif » menace nos acquis sociaux : vous trouverez dans ce journal les premiers échos de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le droit à l'intégration sociale, par la plate-forme « Minimex », et par la présidente d'un CPAS bruxellois, Anne Herscovici. Nous vous éclairerons aussi sur l'interim d'insertion, un nouveau dispositif qui finance le secteur privé pour accomplir une mission publique de réinsertion.

Bonne lecture... vos courriers sont bienvenus : questions, suggestions, réactions. Au plaisir de vous lire.

**Ghislaine De Smet**

## OFFRE D'EMPLOI – OFFRE D'EMPLOI – OFFRE D'EMPLOI – OFFRE D'EMPLOI – OFFRE D'EMPLOI

L'association sans but lucratif « Collectif Solidarité contre l'exclusion : emploi et revenus pour tous » recrute :

### **Un(e) ANIMATEUR(trice), à temps plein et à durée indéterminée**

Possédant au moins une formation de base en animation, autant que possible une connaissance des milieux socialement défavorisés (usagers des CPAS, chômeurs, invalides, etc...), et une expérience de travail en milieu associatif.

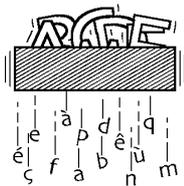
Un minimum de qualification administrative est nécessaire, pour la rédaction de compte-rendus d'activités, de réunions (surtout extérieures), ou d'articles. La connaissance d'une ou de plusieurs langues, y compris des langues non-européennes parlées à Bruxelles, constitue un avantage.

Pour cet emploi, il faut accepter de prêter selon un horaire théorique, très régulièrement étendu, en soirée et moins souvent le week-end, contre récupération. L'aptitude à travailler avec des bénévoles est aussi un plus.

#### **Conditions :**

- demandeur(se) d'emploi entrant dans les conditions ACS.
- niveau A2, ou équivalent.
- habitant la région bruxelloise.

**Envoyer une lettre de candidature, avec curriculum vitae, pour le 31 janvier 2003** à l'adresse du Collectif Solidarité contre l'exclusion, 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles - tél. 02-213.38.70  
e-mail : [info@asbl-csce.be](mailto:info@asbl-csce.be)



# Sommaire

<b>Offre d'emploi</b> .....	<b>page 3</b>
<b>Collectif</b> .....	<b>page 5</b>
Nous avançons (Henri Solé)	5
Préparation d'un forum : qu'est-ce qu'un emploi convenable ? (F. Van Keirsbilck)	5
<b>Echos</b> .....	<b>page 7</b>
Forum social de Belgique : Vous êtes formidables	7
Marches européennes : Vive les mouvements sociaux ACTIFS ! (M.P. Connan)	8
Plate-forme « Minimex » : Observatoires CPAS (F. Bouchez et J. Flinker)	11
<b>Témoignages</b> .....	<b>page 13</b>
Vive l'aide sociale !!! (Durendale©)	
<b>Les sans emploi en marche</b> .....	<b>page 14</b>
Logement ne rime pas avec argent (D.D.Zintégré)	
<b>A lire, à débattre</b> .....	<b>page 15</b>
Violence en milieu scolaire (encore) (Bernard De Commer)	15
Si c'était vrai... (Anne Herscovici)	16
Les promesses non tenues de l'intégration (Hugues Le Paige)	18
Les Etats-Unis et le terrorisme (Guy Bajoit)	19
Les mouvements ouvriers face à la guerre « préventive » en Irak (R.Coumont)	22
Bruxelles, quartier du midi... (Marc André)	24
L'Europe sociale, à nous de la gagner (Marie-Paule Connan)	26
Europe : une Union surtout économique(extraits fiche CNE, Corinne Gobin)	27
L'interim d'insertion (François Gobbe)	30
Nègres blancs, les Roms sont des nègres blancs (Jean-Marc Turine)	34
La fin de la médecine générale ? (Ghislaine De Smet)	38

*Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).*

**Comité de rédaction**

## **Bienvenue au comité de rédaction !**

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ? Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 18h à 20h. Pour nous envoyer vos réflexions ou pour nous rejoindre, téléphonez à notre secrétariat au 02-213.38.70 (Anne Desmet), faxez au 02-213.36.46, ou envoyez un mail à <ghislaine.desmet@skynet.be>

## **Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?**

Votre aide serait précieuse... signalez-vous à notre secrétariat !

---

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Bernard De Commer, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Sophie Henry, Anne Kervyn, Henri Solé, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke  
Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Jean-Michel Melis, Brigitte Poulet, André Sandra, Serge Van Israël  
Illustrations : Eduard Verbeke  
Mise en page : Jean-Michel Melis  
Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

# Notre Collectif

## 1. Nous avançons

Grâce à l'aide d'associations soeurs et membres de notre Collectif, nous avons fortement augmenté notre nombre d'abonnés. Cette fois, c'est CREDAL, que beaucoup d'entre vous connaissent bien, qui a accepté de faire parvenir à ses nombreux membres un exemplaire du journal du Collectif Solidarité contre l'Exclusion. Merci à cette association pour sa confiance et son appui à notre travail.

Nous nous sommes mis en route pour la préparation d'un forum sur l'« emploi convenable », et, si les idées fusent, nous n'étions pas encore nombreux. Nous invitons donc les personnes intéressées à nous rejoindre le 25 février à 20h à l'Espace Marx, 4 rue Rouppe, à 1000 Bruxelles - c'est dans un coin de la place Rouppe que commence cette rue - pour y préparer avec nous ce forum (voir ci-dessous). L'étape suivante sera, nous l'espérons, un atelier du Forum Social de Belgique qui se tiendra le samedi 10 mai, comme préparation à notre forum conclusif sur la question.

Pour le moment, nous collaborons au travail de la plate-forme « Minimex » (voir page 11), par l'appui de notre secrétariat. La participation à la mobilisation des associations au sein de cette plate-forme, par rapport à la

nouvelle loi sur le droit à l'intégration sociale, s'inscrit en continuité avec le forum que nous avons organisé en avril 2000 (« *Le CPAS en questions* »), et avec notre table ronde « *Vers plus d'intégration sociale ?* », organisée en septembre 2001. Là aussi nous vous invitons à rejoindre les groupes d'action et de réflexion qui se créent<sup>1</sup> pour permettre aux usagers et aux travailleurs des CPAS de se faire entendre.

Nous pouvons à présent engager un(e) second(e) ACS A2 plein temps pour le travail d'animation dans notre Collectif. Si d'aucun(e)s parmi vous veulent se porter candidat(e)s, ou connaissent de bons candidat(e)s, qu'ils n'hésitent pas à prendre contact (voir annonce page 3).

Le problème actuel de notre Collectif c'est que, si les membres et les abonnés sont en grosse augmentation, nous disposons de trop peu de bénévoles pour penser, animer et diriger nos différents engagements sociaux. Si vous avez un peu de temps, venez nous donner un coup de main pour développer nos actions afin que cette société, la nôtre, devienne plus humaine, plus juste et plus fraternelle.

Voici nos meilleurs voeux pour cette année qui vient !

*Henri Solé,*  
président,  
<henri.sole@belgacom.net>

(1) contacts  
voir page 11 et  
12

## 2. Préparation d'un forum : Qu'est-ce qu'un emploi « convenable » ?

Que vous soyez travailleur, chômeur, placeur, assistant social, minimexé, syndicaliste ou simplement citoyen-ne, le Collectif « Solidarité contre l'Exclusion » vous propose de participer à une réflexion décentralisée, tout au long de l'année, sur cette question.

Pourquoi cette question de « l'emploi convenable » est-elle importante ?

D'abord pour des raisons liées à l'actualité juridique et politique ; depuis des années, les exigences liées à la définition d'un « emploi » ont été sans cesse abaissées : flexibilité horaire, dérogations aux barèmes, durée déterminée, intérim facilité, etc. Où allons-nous ? Devra-t-on demain accepter un travail

à 1/2 temps, à horaire coupé ou variable, sans lieu défini ni fonction précise ?

Mais la question est aussi plus fondamentale. Une société a-t-elle besoin de s'accorder, par la loi ou par des conventions, sur ce qui fait un emploi « convenable » ? Supposons, par l'absurde, que l'on choisisse de se passer d'une telle définition ; cela signifierait que chaque individu devrait juger, seul, ce qu'il refuse ou ce qu'il accepte comme emploi, selon le calcul libre de ses libres intérêts. Joli rêve libéral - ou libertaire. Mais celui qui n'a pas oublié d'ouvrir les yeux ces 25 dernières années sait le cauchemar que cela signifierait dans la réalité.

Qui, aujourd'hui, accepte les pires jobs du

*Felipe Van Keirsbilck,*  
vice-président,  
<felipe.vk@swing.be>

*Collectif*

nettoyage ou de la grande distribution ? Des jobs mal payés, à temps partiel, avec bien souvent des prestations tôt le matin et tard le soir. Ce sont, pour une bonne part, des femmes seules avec enfants. Cela paraît peu logique, sur le plan de leurs « intérêts ». L'explication est simple : pour accepter un tel job, il faut ne pas avoir le choix. Faute d'une définition collective, mise à jour et rigoureusement appliquée, de ce qui fait qu'un emploi est « objectivement » non-convenable, on trouvera toujours des gens qui n'ont pas le choix.

Et les petits malins qui croient, aujourd'hui, avoir eu le choix, comprendront vite - mais trop tard - comment dans le monde du travail l'écrasement des plus faibles entraîne toujours, de proche en proche, la dégradation de leurs conditions de travail.

### 2.1. Pour quoi faire ?

Une première réunion, début décembre, a jeté les bases de ce travail que nous espérons participatif et riche en apports divers. Une palette de sept objectifs possibles et souhaitables apparaît :

1. La clarification des notions emploi/travail/activité.
2. La formation personnelle et militante des participant(e)s aux différentes étapes de ce forum.
3. Le lien avec un débat sur la place du travail et les politiques générales de l'emploi (par ex. l'abandon par la Belgique et l'Europe, depuis 1995 environ, de la politique du plein emploi).
4. Le lien avec les revendications relatives aux revenus (manifestations syndicats - associations - mutuelles du 20 mai 2001, plate-forme minimex, etc.)
5. La consolidation d'une alliance entre les précaires (chômeurs, minimexés) et les travailleurs, notamment les travailleurs les plus mal payés.
6. L'examen de la question : définition subjective ou objective de l'emploi convenable ?
7. La mise à l'ordre du jour de notre question (« *qu'est-ce qu'un emploi convenable ?* ») dans les organisations syndicales, les partis, les associations (et le Forum Social de Belgique).

### 2.2. Comment faire ?

Les objectifs ci-dessus pourraient être poursuivis à travers trois groupes de travail appelés à converger en un grand forum. La date du grand rassemblement du Forum Social de Belgique (10 mai 2003) pourrait être un jalon important.

Les trois groupes de travail, qui seront chacun, selon les demandes, décentralisés dans plusieurs villes de Wallonie et à Bruxelles, porteront sur :

#### ● La récolte d'« Expertises »

Il s'agit de recueillir, comparer et compiler les éléments de droit & réglementation, de jurisprudence et de pratiques administratives auprès des syndicats (principalement mandats à la C.A.N. et services juridiques), des CPAS (Assistants Sociaux, administrateurs), des A.L.E., etc.

Coordination<sup>2</sup> : Michel Pluvinage & Michel Devaivre.

#### ● La récolte de « Témoignages »

Il s'agit de rassembler des opinions de chômeurs, de minimexés, de travailleurs précaires ou non, de « placeurs » (ORBEM, FOREM, CPAS), d'associations, etc.

Coordination<sup>3</sup> : Henri Solé ; traitement des textes récoltés : Guy Bajoit.

#### ● L'« Analyse »

Il s'agit de clarifier des concepts utiles (travail, emploi, activité, salaire) et de dynamiser des concepts nuisibles (taux d'emploi, employabilité) ; et d'énoncer dans un second temps ce qui nous semble souhaitable en matière de politiques de l'emploi.

Coordination<sup>4</sup> : Claude Adriaenssens & Felipe Van Keirsbilck.

(2) Contact :  
au Collectif :  
02.213.38.70,  
<info@asbl-csce.be>,  
ou bien  
<michel.pluvinage@acv-csc.be>

(3) Contact :  
au Collectif,  
ou bien  
<henri.sole@belgacom.net>

(4) Contact au  
Collectif,  
ou bien  
<felipe.vk@swing.be>

# Vous êtes formidables

Le Forum Social Européen (FSE)<sup>1</sup> aura été un succès impressionnant : la présence massive, notamment de la jeunesse ; la richesse des convergences ; la manifestation énorme du samedi, contre la guerre, et pour une autre Europe dans un autre monde. Avoir réussi à mettre en exergue le lien très clair entre système néo-libéral et logique de guerre était un défi pour la mobilisation, et le bilan est réellement positif.

Avant de faire ce bilan de manière plus approfondie, nous tenons à remercier et à féliciter la coordination européenne, et avant tout l'équipe italienne qui en a constitué le cœur, dans tous les sens du mot.

Il nous a manqué un moment au FSE pour vous donner à tous des bouquets de fleurs, à Stefano, Bruno, Alessandra, Raffaella, Gregorio, Claudio, Luciano, Salvatore, Paola, Vittorio, Paulo, Nadia, Roberto, et tous les autres. Nous le faisons maintenant, de façon symbolique et par voie électronique.

Si aujourd'hui nous avons la possibilité de fonder une nouvelle force sociale, d'emblée au niveau européen, c'est grâce à vous.

Malgré la pression de la responsabilité, qui pesait en premier lieu sur vous en Italie, vous avez eu la patience et l'esprit d'ouverture, pendant cette interminable succession de réunions européennes à Bruxelles, Vienne, Thessalonique, Bruxelles, Rome et Barcelone, de créer l'espace pour intégrer les questions et les modes de fonctionnement des autres pays et mouvements, en respectant les identités et les enjeux mis en avant par chacun, tout en incorporant les mobilisations et les tendances présentes en Italie. Ainsi, grâce à votre engagement, et à celui des autres qui se sont investi(e)s dans cette coordination européenne, un véritable mouvement européen est en train de naître.

Nous avons appris à apprécier la façon pas trop rigide de fonctionner qui permettait ouverture, souplesse et flexibilité.

Nous savons qu'en fin de compte, c'est une petite équipe qui a porté tout cela. Là encore, nous avons vu la force de votre mode engagement qui a su souder une véritable équipe, dont la solidarité et la flexibilité ont

permis de faire face aux innombrables défis posés par la présence de 60.000 participants au FSE, présence plus que doublée par rapport aux meilleures prévisions.

Beaucoup d'entre nous ont été frappés, lors de nombreux contacts avec des responsables de l'équipe italienne, par votre capacité d'écoute, votre attention, votre disposition, quels que soient les multiples questions que vous aviez à affronter à ce moment-là.

Tout cela est important, si on veut faire un long chemin ensemble. Il est important aussi d'exprimer sa gratitude, voilà pourquoi nous le faisons. Nous serons fiers et heureux de faire un long chemin avec vous. Car cette autre Europe pour un autre monde, elle est en marche !

Nous sommes choqués par l'arrestation des militants altermondialistes, et nous vous informons que nous manifesterons devant le consulat de l'ambassade italienne à Gand ce mercredi 20 novembre à 18h pour demander un arrêt des tentatives de criminalisation du mouvement altermondialiste.

*Forum Social de Belgique, Assemblée générale du 18.11.2002 ; remerciements à l'équipe organisatrice du Forum Social Européen.*

*(1) NDLR : qui a eu lieu à Florence, du 6 au 9 novembre 2002.*





# Vive les mouvements sociaux européens ACTIFS !

**Marie-Paule Connan,**  
Collectif belge  
des Marches  
européennes  
contre le  
chômage, la  
précarité et les  
exclusions,  
13/17, Rue  
Jacques Lion,  
6040 Jumet ;  
Présidente :  
Christiane  
Maigre, tél. :  
071-  
37.58.8917 ;  
novembre  
2002 ;  
<connan.marie  
paule@chello.be>;

Les intertitres  
sont de la  
rédaction.

## 1. Florence, novembre 2002

Une multitude de réseaux se sont croisés à Florence au Forum Social Européen les 6, 7, 8 et 9 novembre. Ce fut une corne d'abondance de conférences, ateliers ou séminaires où chacune et chacun des 60.000 participant(e)s venu(e)s de toute l'Europe - pouvait trouver des possibilités d'interventions et d'observations en fonction de ses centres d'intérêt ou de sa curiosité. Les interprètes (bénévoles) ont fait des prouesses. Le lieu - près de la gare - mis à disposition par la Ville de Florence et la Région de Toscane était bien adapté, offrant des espaces d'expression bruyante et joyeuse et des salles confortables, propices aux discussions.

Le réseau des Marches européennes contre le Chômage, la précarité et les exclusions s'est fortement impliqué dans les différentes réunions préparatoires de Bruxelles, Vienne, Thessalonique, Bruxelles, Rome, Barcelone. Notre objectif était de contribuer à ce que cet événement révèle la volonté et la détermination des européens à demander une Europe sociale qui garantisse les droits sociaux fondamentaux pour toutes et tous.

Christiane Maigre, Présidente du collectif belge des Marches européennes est intervenue le 7 novembre, lors du rassemblement des « sans voix » (*NOVOX*) pour renforcer les liens entre les sans emploi, les sans abri et les sans papier tout en insistant sur la nécessité de ne pas accepter les clivages entretenus par les institutions entre les « Sans » et les travailleurs et leurs syndicats, tant les risques d'escalade sont grands lorsque la sécurité de l'emploi est perdue.

## 2. L'Assemblée européenne des « chômeuses, chômeurs et précaires en lutte »

Cette assemblée du 8 novembre a permis une fois de plus un échange sur les politiques en matière d'emploi avec le constat de la culpabilisation largement médiatisée. Dans tous

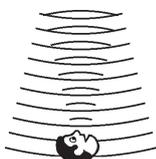
les pays, les sans emploi sont taxés « d'inemployables », en même temps que des mesures leur imposent des emplois précaires et sous payés. Partout la précarité se généralise.

La présence d'un groupe important de Polonais a mis en évidence les attentes et aussi les problèmes que pose l'élargissement de l'Union européenne dans les Etats membres actuels et futurs. Le fossé entre les niveaux de vie de nos pays est hallucinant : le PIB mensuel par tête d'habitant du Luxembourg s'élève à 3751 euros alors que le PIB mensuel par tête d'habitant ne dépasse pas 767 euros en Pologne et 642 euros en Lituanie. Comment éviter la concurrence sur le coût du travail lorsque nous serons dans une même organisation fédérale si celle-ci facilite la liberté de circulation des marchandises, des biens et services, des capitaux et des travailleurs - sans garantir les droits sociaux fondamentaux ? Quelles seront les conséquences du nivellement par le bas pour les pays les plus avancés socialement ? Quelles seraient les conditions qui permettraient une convergence vers le haut dont les habitants de chaque pays pourraient bénéficier ? Plus les procédures d'élargissement avancent, plus les réponses à ces questions apparaissent essentielles.

Une fois de plus, ces rencontres nous ont permis d'alimenter nos arguments pour mener une campagne pour un droit européen au revenu basé sur un pourcentage identique du PIB (50%), en fonction de la richesse de chaque pays.

Personnellement, j'ai été appelée à intervenir pour les Marches européennes dans plusieurs débats dont un séminaire sur les droits économiques et sociaux organisé à l'initiative du Collectif Français pour la citoyenneté et les droits fondamentaux (CCDF) piloté par la Ligue des Droits de l'Homme (LDH). Le CCDF regroupe plus de trente organisations dont les associations de lutte contre le racisme et de soutien aux migrants, ATTAC, les syndicats de travailleurs (CGT, FSU, SUD PTT), la Fondation Copernic, la Marche Mondiale des Femmes, la Confédération nationale du Logement, les Marches européennes....

Echos...



L'implication de la LDH pour la sauvegarde des droits sociaux se fonde - entre autres - sur deux principes.

Le principe de la convergence vers le haut, exprimé dans ces termes : « *La construction européenne ne doit pas avoir pour effet de réduire les droits dont bénéficient déjà ses résidents en vertu de la législation de leurs propres Etats et des conventions internationales ; il doit y avoir un « effet cliquet » des droits. Les résidents des Etats membres doivent pouvoir bénéficier de droits équivalents à ceux des pays voisins : il doit y avoir un « effet levier » des droits.* »

L'autre principe étant celui de l'égalité de traitement : « *il n'est de citoyens qu'égaux en droit.* » Selon ce principe et compte tenu de l'existence d'une citoyenneté européenne, la LDH prend position sur la nécessité d'une compétence sociale de l'Union européenne : « *Or plus le niveau de compétence est local, plus la garantie d'égalité est restreinte. Nous refusons le dumping social, la concurrence entre salariés, l'inégalité territoriale. En matière de droits fondamentaux (en particulier pour les droits sociaux, économiques et culturels), c'est l'égalité entre tous les citoyens qui doit être le but de la construction européenne.(...) Plus généralement, le principe de subsidiarité (c'est à dire d'exercice de compétences le plus local possible) ne doit pas jouer lorsqu'il produit des discriminations territoriales dans la garantie des droits fondamentaux* ».

Les espagnols sont venus en force dans ce séminaire pour proposer une campagne d'écriture collective d'une « *Carta de los derechos sociales para el siglo XXI* ». Pendant la présidence espagnole, ils ont créé un large collectif dont la composition est similaire à celle du CCDF. Né en Catalogne, il se multiplie dans plusieurs Régions autonomes d'Espagne. Des participants d'ATTAC Autriche et Allemagne se sont engagés à lancer ce même processus dans leurs pays. Les Marches européennes ont alimenté la dynamique avec deux documents. Une Charte revendicative, écrite collectivement en janvier 2000 dès le démarrage des travaux de la première

Convention et une analyse pour la réécriture de la Charte officielle en décembre 2000 lorsque nous avons déploré son caractère régressif.

Afin qu'il n'y ait pas de confusion entre la Charte régressive officielle et celle que nous voulons et que nous allons écrire collectivement, nous avons opté en français pour le terme « *CHARTRE européenne des droits sociaux* »

### 3. Rendez-vous en février 2003

A l'issue de ce séminaire, il a été décidé que l'« *Assemblée européenne pour les Droits sociaux* » se réunira à Bruxelles les 7 et 8 février, dans le cadre de l'assemblée européenne du FSE 2003, juste avant la grande mobilisation sur l'AGCS, prévue le 9 février par le Forum Social de Belgique. Les 6 et 7 février, la séance plénière de la Convention sera consacrée aux conclusions du Groupe de travail sur l'Europe sociale. Il nous faudra réagir vite, en fonction de ce résultat. Une convergence des mobilisations est souhaitable et dans l'intention de nombre d'acteurs. Nous devons mettre au point tout cela ensemble.

A ce jour, aucune force politique ou syndicale impliquée dans la Convention ne semble prête à exiger la réouverture du processus de négociation qui a abouti à la Charte officielle actuelle, bien que bon nombre de leurs membres aient reconnu que le consensus imposé « *implique un nivellement par le bas* » comme le disait en décembre 2000 Roger Lallemand dans une interview donnée au journal « Le Soir ». C'est pour cela que l'Assemblée européenne des mouvements sociaux, qui s'est tenue à Florence le 10 novembre à la suite du FSE, a inscrit dans sa Déclaration que « *les droits sociaux (et particulièrement les droits à prestation - Droit à la pension, Droit aux allocations de chômage, Droit au Revenu garanti minimum, Droit au logement), devaient être inscrits dans le préambule de la Constitution européenne* » dont la rédaction sera finalisée par la Convention en juin 2003, et adoptée par les

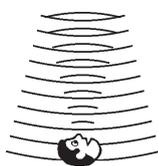


Chefs d'Etat et de Gouvernement – selon les prévisions – en décembre 2003 lors du Sommet européen qui sera présidé par Silvio Berlusconi. Autant dire qu'il y a urgence !

D'ici là, chacune et chacun peut agir. Par exemple, en lançant partout, à tous les niveaux, des rédactions collectives pour la « *CHARTRE européenne des droits sociaux fondamentaux* ». C'est en réfléchissant aux droits européens que nous voulons pour le XXI<sup>ème</sup> siècle et en se basant sur ceux qui sont garantis dans la Constitution et les législations nationales et dans les Conventions internationales que l'on peut mesurer l'importance du processus constitutionnel européen de réécriture des droits et des politiques communes. C'est une manière de concerner le plus grand nombre pour mettre en place en Belgique (à l'instar de l'Espagne et de la France) une « *Plate-forme pour les droits sociaux* » et accueillir et renforcer le vaste mouvement d'ensemble qui convergera en février 2003 à Bruxelles.

Ce sont nos conditions de vie et de travail pour les décennies à venir qui en dépendent, mais aussi celles du reste du monde pour qui le « modèle social européen » reste un but à atteindre. Nous oeuvrons pour ne pas laisser celui-ci voler en éclats dans cette période de bouleversement juridique et démocratique.

*Echos...*



### **Une autre Europe est possible pour un autre Monde**

Pour toutes informations complémentaires sur les textes officiels et militants relatifs à la sauvegarde des droits sociaux fondamentaux :

*Collectif belge des Marches Européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions*

13/1, Rue Jacques Lion, 6040 Jumet

Présidente : Christiane Maigre, tél. : 071-37.58.89

Adresse e-mail : <connan.mariepaule@chello.be

# Plate-forme « Minimex »

## Non au projet de loi sur le droit à l'intégration sociale Oui au droit à un revenu socio-vital garanti

*Dans le numéro précédent de ce journal, nous avons publié le texte de l'appel que nous vous invitons à signer (1) pour rejoindre la plate-forme et continuer l'action de résistance et de vigilance par rapport à l'application de la nouvelle loi. Afin de pouvoir suivre ce qui se passe sur le terrain, la plate-forme a décidé de mettre en place des Observatoires, où les témoignages pourront être recueillis, et où les personnes qui ont des problèmes avec leur CPAS pourront aussi trouver un soutien.*

*Des observatoires sont déjà mis en place à La Louvière et à Bruxelles : voici ci-dessous les dernières nouvelles. N'hésitez pas à prendre contact : pour rejoindre un groupe d'action, pour adhérer à la plate-forme, pour mettre en place un observatoire dans votre région...*

### 1. Observatoire des CPAS de la région du Centre<sup>2</sup>

Il y a quelques mois déjà que Droits Devant a mis sur pied un observatoire sur les pratiques des CPAS dans la région du Centre. Pour l'instant, cet observatoire diffuse un tract et une affiche auprès des personnes en revenu d'intégration sociale afin de les informer sur la nouvelle loi mais aussi pour leur dire qu'il y a moyen d'agir pour la défense et l'amélioration d'un droit à un revenu garanti.

Nous continuons également à interpeller le monde politique et les mandataires communaux par le biais d'un questionnaire sur les pratiques développées par les CPAS. Nous avons eu ces derniers mois des réunions avec des représentants de l'Association pour la démocratie participative à Anderlues, de l'Union Démocratique et Progressiste à Le Roeulx, et aussi des contacts avec des mandataires communaux à Manage. Bientôt, nous devrions avoir une rencontre avec ECOLO La Louvière.

Au travers de situations vécues par des personnes concernées par le R.I.S., certains éléments paraissent déjà importants à souligner :

#### • Politique sociale à propos des jeunes

Un jeune a été sanctionné d'un mois de suspension de son revenu pour, selon le CPAS, n'avoir pas respecté ses engagements inscrits dans le contrat en matière de recherche emploi. Mais les raisons exactes ne sont pas mentionnées dans la note écrite, et il semblerait qu'il n'y ait pas eu de mise en demeure (légalement prévue).

Le recours aux débiteurs d'aliment semble s'effectuer, dans certains CPAS, de manière systématique. Certains dossiers d'octroi semblent en attente tant que le jeune n'a pas effectué la démarche auprès du Tribunal.

Les CPAS mettent sur pied des services de médiation familiale pour inciter les jeunes à rester en famille. La motivation est clairement budgétaire (éviter l'octroi d'un certain nombre de R.I.S). Les CPAS sont alors juge et partie puisque ce sont eux qui décident d'octroyer ou non l'aide, et qui organisent la médiation. Cela veut dire que des jeunes peuvent se voir refuser des aides loyer-caution quand ils veulent partir de chez eux.

#### • Contrats de travail article 60

Certaines situations sont scandaleuses comme celles qui consistent à engager des personnes qualifiées pour monter certains projets. Bien sûr, celles-ci sont payées au salaire minimum garanti et n'ont pas l'assurance absolue d'un engagement au bout de leur période de contrat. Il s'agit bien de l'utilisation de main d'œuvre à bon marché pour faire fonctionner le CPAS.

#### • Vexations

Dans un CPAS de la région, une dame a été soupçonnée de cohabitation. Ce soupçon a été vite levé mais le CPAS l'a obligée à venir chercher son chèque tous les mois soi-disant pour contrôler l'évolution de sa situation. Certaines fois, il n'y avait même pas d'entretien. Heureusement, après pression de la dame et de notre part, elle a obtenu que le revenu soit versé sur son compte en banque.

Contact : **Dan Van Raemdonck**,  
<dvanraem@ulb.ac.be>

(1) appel disponible sur notre site internet :  
[www.enter.org/solidarity](http://www.enter.org/solidarity)

(2) **Freddy Bouchez** ;  
Droits Devant,  
119 rue des Canadiens,  
7110 Strépy-Bracquegnies,  
<Droits.Devant@skynet.be>,  
tél. : 064-67.80.68



### • Non respect de la vie privée

Maintenant, quand une personne demande l'octroi du R.I.S., elle est obligée de signer un protocole autorisant le CPAS à prendre des renseignements sur elle auprès d'un certain nombre d'organismes. Ce protocole autorise également le CPAS à faire appel à un médecin de son choix, si la personne invoquait des raisons de santé. Que peuvent faire les personnes si de la signature de ce protocole dépend l'octroi de l'aide ? (...)

### • Etrangers

Une personne déboutée de sa demande de droit d'asile voit son aide sociale financière supprimée du jour au lendemain alors qu'elle s'est installée et que souvent elle a un logement dont il faut payer le loyer. A partir de ce moment, certains CPAS laissent la personne carrément sur le côté. « *A partir de maintenant, c'est la débrouille* », nous a répondu un assistant social lors d'une rencontre.

Une personne en demande de régularisation pour raisons humanitaires<sup>3</sup> n'a pas droit à l'aide sociale. Paradoxe de ce statut qui permet aux personnes de demeurer sur le territoire mais ne donne pas droit à l'aide sociale (...).

Sur tous ces éléments et d'autres encore, nous comptons organiser une conférence de presse à la fin février 2003.

## 2. Observatoire des CPAS Bruxellois<sup>4</sup>

### • Objectif de l'Observatoire

« *Procéder à une évaluation de l'application de la loi sur le DIS par les CPAS en récoltant des témoignages d'usagers et de travailleurs sociaux (CPAS et associatifs).* » Notre évaluation ne se veut pas une démarche respectant strictement les méthodes scientifiques. Nous partons de l'hypothèse que la loi exclura plus qu'auparavant : par la récolte de témoignages, nous pensons démontrer cette hypothèse et plaider pour les revendications portées par la plate-forme.

### • Partenaires

Les CPAS de quatre communes sont désormais en passe d'être « observés ». Voici les lieux où peuvent être récoltés les témoignages des

usagers, ainsi que le nom des personnes de contact.

### • Etterbeek, Ixelles, Schaerbeek

Permanences : *Maison de la Paix*, 35 rue Van Elewijck à Ixelles ;

Quand ? Lundi, mercr.et vendr. de 10 à 12 heures ; tél : 0498-714.612 ; contact : Kim Le Quang.

### • Schaerbeek

Permanences : *Services sociaux des Quartiers 1030*, 156 rue de la Poste à Schaerbeek ;

Quand ? Tous les lundis de 8 heures 30 à 16 heures ;

tél : 02-218.76.88, fax : 02-218.65.80, mail : <ssq.1030@misc.irisnet.be>, contact : Caroline Adam.

### • Molenbeek

Quand ? En journée de 9 à 17 heures (sauf WE) ;

Tél : 0478-432.476, contact : Hughes Estevény.

### • Perspectives d'action

Le questionnaire de Droits Devants (La Louvière), sera aussi utilisé à Bruxelles. Un tract à destination des usagers est en cours de rédaction, ainsi qu'un court appel destiné aux assistants sociaux et à des associations intéressées.

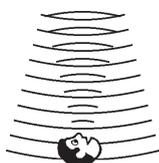
Une grande réunion rassemblant tous ceux qui pourraient appuyer ou participer aux Observatoires des CPAS bruxellois est prévue pour janvier 2003. Une conférence de presse sera organisée dans un second temps (rapproché), en y faisant déjà témoigner des usagers confrontés aux dispositions de la législation nouvelle.

(3) dite en « article 9, alinéa 3 »

(4) Jean Flinker, <jeanflinker@swing.be>

(5) Voir Journal précédent, l'appel diffusé par la plate-forme ; appel disponible sur notre site internet : [www.enter.org/solidarity](http://www.enter.org/solidarity)

Echos...



# Vive l'aide sociale !!!

Temps blafard... cafard...  
Tu es seule contre tous dans cette grande salle.  
Ils ont raison, tu as tort...  
Ils ont le pouvoir : ils ont l'argent... , l'argent  
des autres.  
Mais ils se sentent puissants.  
D'ailleurs, ils ne veulent que ton bien.

Ils t'aideront à te sortir la tête hors de l'eau,  
mais pas question de nager.  
Et sois en certaine, tu le paieras :  
tu te déshabilleras financièrement.  
Scannée, ta vie, mise à nu.  
Les pauvres, c'est bien connu, ça gaspille.

Formation, réinsertion, la belle affaire !  
Les p'tits boulots... la solution !!!  
On t'humilie, on te ridiculise.  
Résignation.  
Envolée ta dignité, à mettre au panier.  
Les nécessiteux, bien sûr, sont paresseux.

Dénonciation, délation : on a déjà vécu ça.  
Tu l'as fait exprès d'être où tu en es.  
Tribunal pour revendiquer...  
le droit d'être traitée dignement.  
La démocratie, c'est quoi ?...  
Les exclus, bien entendu, sont tricheurs.

Coupable de manquer d'argent.  
Peut-être es-tu folle ?  
Désespoir, angoisse, déprime : un luxe pour les  
pauvres...  
Mais soignez-vous donc !!!  
Et puis, vous n'exagérez pas un peu ?  
Les malheureux, on le sait, sont menteurs.

Les minorités ont toujours tort,  
ne fût-ce que le tort de faire partie des minorités.  
Tu n'existes pas : à petit feu, on te tue.  
Balayée, écrasée, piétinée.  
Bientôt rayée de la carte, zapée du paysage.  
Toujours tort de parler : les humbles, c'est  
normal, ça se tait.

Petite, tu es toute petite.  
Tu n'es rien, juste un insecte,  
qu'on piège et qu'on écrase.  
Tu ramperas jusqu'à ce que mort s'ensuive.  
Ils reprennent d'une main ce qu'ils donnent de  
l'autre.  
Les démunis, ça va de soi, ça ne demande pas.

Tu n'es qu'un cas à traiter.  
Tu n'es qu'un dossier, rien de plus.

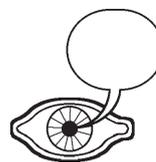
Incompréhension, manque de communication,  
harcèlement.  
Haro sur le baudet : ils sont forts en troupeau.  
Les ordres sont les ordres : on a déjà entendu  
ça.  
Les paumés, évidemment, sont dérangeants.

L'assistance publique - car c'est toujours bien  
de ça qu'il s'agit -  
voyons, ça se mérite : le paternalisme n'est pas  
mort.  
Mais cracher dans la soupe, ça ne se fait pas,  
surtout quand elle n'est déjà pas très bonne.  
Ne vous remettez surtout pas en question,  
Messieurs dames : vous pourriez retomber de  
haut !  
Et puis, peut-être que dans une autre vie,  
les rôles seront inversés.  
Ce jour là, je ne voudrais pas être à votre place.  
Bien le bonjour, Messieurs dames.

L'AIDE SOCIALE... pour moi ... C'EST ÇA !!!!!

© Copyright  
**Durendale** ;  
NDLR : billet  
rédigé après un  
passage au  
conseil de  
l'aide sociale.

Témoignages



# La voix de l'usager

D.D. Zintégré

## 1. Logement ne rime pas avec argent, mais « ça rame » (comme tartine et boterham)

Dans le logement privé à Bruxelles vous trouverez un appartement salubre, soit cuisine, living, une chambre à coucher, salle de bain, W.C., au loyer minimum de 350 ₣ ± 75 ₣ de charges d'énergie (eau-gaz-électricité) = 425 ₣ de dépense mensuelle pour un isolé.

Le R.I.S. au taux isolé étant de 583,66 ₣, il lui reste donc exactement 158,66 ₣, soit 5,28 ₣ par jour pour manger, s'habiller, se soigner, se cultiver, s'informer, se déplacer, téléphoner, chercher un emploi, etc.

Le R.I.S. au taux isolé avec un enfant est de 778,21 ₣, soit seulement 194,55 ₣ de plus qu'un isolé, un appartement deux chambres coûte minimum 125 ₣ de plus qu'un appartement une chambre, il reste donc 69,55 ₣ soit 2,31 ₣ par jour, plus 72,61 ₣ d'allocations familiales pour un enfant de moins de 6 ans (85,86 ₣ de 6 à 12 ans, 111,15 ₣ de 12 à 18 ans, 113,02 ₣ pour plus de 18 ans), soit respectivement 2,42 - 2,86 - 3,70 ₣ par jour.

Il reste donc en moyenne 2,31 ₣ du R.I.S., plus les allocations familiales, soit au total 4,73 ₣ pour un enfant de moins de 6 ans - 5,17 ₣ pour un enfant de 6 à 12 ans - 6,01 ₣ pour un enfant de 12 à 18 ans - 6,07 ₣ pour un enfant de plus de 18 ans, par jour, pour le nourrir, l'habiller, le soigner, aller à l'école, lui permettre des loisirs, etc.

Mais comment font-ils ?

Ben, ils louent des taudis une pièce à 250 ₣ par mois, avec les risques que cela comporte pour la santé, par le manque d'hygiène, l'humidité, les produits toxiques dans les murs et la peinture, les risques d'inondation et d'incendie parce que le propriétaire n'entretient pas son bien en « bon père de famille », comme c'est inscrit dans la loi et les baux officiels.

Il faut que les responsables politiques de la prochaine législature revoient de fond en comble le montant des allocations sociales en tenant compte du marché de l'immobilier, pratiquent une politique énergique de régulation des loyers, du respect des normes de salubrité et de sécurité par les propriétaires.

Pour rappel : suite à la manifestation du 20 mai 2001, on nous avait promis une augmentation de 10% des allocations sociales avant la fin de la législature ; nous avons reçu 4% le premier janvier 2002, le solde ça vient quand ?

## 2. Harry Potter 2 : enfants « pauvres » non admis

Il y a trois ans, des personnalités du spectacle et du monde politique se vantaient dans les médias de mettre la culture à la portée des « plus démunis », comme ils disent à la télévision, à travers les tickets « Article 27 » (ART 27). On a exhibé des minimexés qui ont mis leurs habits du dimanche pour aller pour la première fois au théâtre.

Le cinéma Vendôme, conventionné « Article 27 », refuse les tickets ART 27 pour Harry Potter 2, cela revient à faire de la discrimination entre enfants pauvres et riches, même en cette période de Noël où les bons sentiments sont de bon aloi. Où sont donc ces personnalités politiques et artistiques pour expliquer aux défavorisés que le nombre de tickets ART 27 distribués est de plus en plus réduit ? Que la culture finalement doit rester l'affaire d'une riche élite de bourgeois ?

### Adresse utile :

Comité de Citoyens Sans Emploi asbl  
148 Chaussée de Wavre, 1050 Ixelles  
tél. 0486-30.00.73

LES JEUDIS DE LA SOLIDARITE  
Pour les personnes sans emploi et les travailleurs précaires

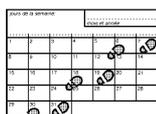
### Programme :

**10h30** : Conseils et informations juridiques  
**12h30** : SOLIDARBOUF', repas convivial à 1 ₣  
**14h** : Lieu de parole, débats, informations ;  
**16h30 à 18h30** : Conseils et informations juridiques



BIENVENUE A TOUS

Les sans emploi en marche



# Violence en milieu scolaire

On se souviendra utilement de ce que Mr Hazette, il y a quelques mois d'ici, dans les médias, s'était appuyé sur des statistiques<sup>1</sup> très partielles (le nombre de recours à l'assistance juridique et psychologique en cas d'agression sur un membre du personnel) pour affirmer haut et fort que la violence était, si pas en voie d'éradication, à tout le moins en régression significative. J'ai pu, ici même, stigmatiser cette opinion. Les échos de terrain qui me parvenaient allaient dans un sens diamétralement opposé et j'avais constaté, à maintes reprises, les refus de porter plainte dans le chef de certains membres du personnel (condition sine qua non pour pouvoir bénéficier de cette aide juridique et psychologique) sous la pression de directions ou par crainte de représailles de la part de leurs agresseurs.

Aujourd'hui, de nouvelles statistiques sont sur la table qui montrent, à tout le moins, que le phénomène est loin de s'essouffler. Celles-ci concernent les exclusions dans le réseau de la Communauté française. (...)

Que nous disent ces chiffres ? Que partout, sauf au Brabant wallon, le nombre d'exclus est en hausse constante depuis des années. A titre d'exemples : sur Bruxelles, on est passé entre 1997 et 2001 de 112 à 371 exclusions ; en Hainaut, de 74 à 176. Faramineux ! Cela indique, à mon sens, que l'on se montre de plus en plus en répressif et que le niveau de violence est loin d'avoir baissé. Cette double constante a de quoi interpellier les pédagogues que sont les enseignants dans la mesure où elle illustre, d'une certaine manière, la difficulté, voire parfois l'échec, de l'institution scolaire face aux jeunes en général (cette violence est omniprésente à des degrés divers) et singulièrement face aux jeunes issus de milieux socio-culturels défavorisés.

Une analyse plus fine encore révèle que cette violence est majoritairement le fait des garçons (quelque 90% pour 10% aux filles) et qu'elle concerne quasi pour moitié/moitié l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel (48%, 10% et 30% à Bruxelles) et qu'elle est le fait, le plus souvent, d'élèves du 1<sup>er</sup> et du second degré. Peu d'élèves majeurs seraient donc concernés.

Quels sont les principaux motifs d'exclusion de l'école ? Les incivilités viennent en premier (41,7%), puis les dégradations (13%), les violences physiques entre élèves (12,4%) - une

forme de violences qu'on oublie souvent - les violences graves<sup>2</sup> envers les adultes (11,5%) - mais que couvre exactement le mot grave ? - les violences morales entre élèves (6,8%) et le racket (2%).

On le voit, la violence est loin d'avoir disparu de nos écoles. Et d'ailleurs, l'actualité récente est là pour nous le rappeler avec ce qui s'est passé à Marcel Tricot et Jacquemotte. Avec aussi ce qui se passe à Anvers avec le ras-le-bol des jeunes issus de l'immigration qui citent l'école parmi les lieux où ils vivent l'exclusion au quotidien.

A l'exclusion ressentie souvent à raison par certains jeunes, l'école semble-t-il répond de plus en plus souvent par l'exclusion. Dans un cursus pédagogique, c'est incontestablement un constat d'échec qui ne solutionne rien et exporte ailleurs le problème. L'école en Communauté française, aujourd'hui, victime des restructurations successives entre 1987 et 1996 qui lui ont fait perdre quelque 7.000 emplois, n'a guère les moyens d'apporter des réponses satisfaisantes aux problèmes de violences qu'elle rencontre intra muros et qui ne sont le plus souvent que l'expression spontanée d'un malaise général que certains jeunes cristallisent sur l'institution scolaire perçue comme leur faisant violence et reproduisant largement l'exclusion sociale et sociétale (la non intégration dans le processus décisionnel) dont sont ils sont victimes. (...)

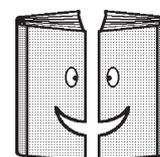
Il me paraît important qu'on se repose fondamentalement la question des finalités et des moyens de la vie en commun. Sans cela, la violence ne pourra aller que croissant et la répression aussi. L'école, comme composante de la société, a son rôle à jouer. Mais elle ne pourra pas tout. Et qu'on arrête donc de nous faire croire le contraire !

**Bernard De Commer,**  
enseignant en détachement syndical au SEL-SETCa ;  
<BDeCommer@setca-  
fgtb.be>

(1) En 2001, 195 cas ayant abouti à une déclaration d'accident de travail contre 213 en 1999.

(2) Le mot grave semblerait ne couvrir que les faits relevant du code pénal.

*A lire... à débattre*



# Si c'était vrai...

## en bref

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur le Droit à l'intégration sociale a été accompagnée d'une campagne « publicitaire » mensongère, provocatrice. Anne Herscovici, présidente du CPAS d'Ixelles (région bruxelloise) a réagi, par la publication d'une « Carte Blanche », dans le journal Le Soir. Nous lui avons demandé d'écrire un article, pour nous donner son point de vue sur la situation.

Anne Herscovici, présidente du CPAS d'Ixelles (ECOLO); les intertitres sont de la rédaction.

## 1. Nouvelle loi, campagne d'information...

Le 1<sup>er</sup> octobre 2002 est entrée en vigueur la loi sur le droit à l'intégration sociale qui remplace la loi sur le minimum de moyens d'existence (minimex). Les changements introduits par cette nouvelle législation ne relèvent pas uniquement de la sémantique, même si les conditions d'octroi restent pratiquement les mêmes. La loi consacre une nouvelle conception de l'aide sociale, fruit de l'Etat social actif : l'activation - même si la loi bannit le terme - des allocations sociales par la mise à l'emploi. En effet, alors que la loi sur le minimex affirmait le droit pour toute personne au minimum de moyens d'existence, la nouvelle loi affirme le droit à l'intégration sociale, soit par un emploi, soit par un revenu d'intégration en mettant principalement l'accent sur l'insertion par l'emploi et la formation.

Sur l'initiative du ministre de l'Intégration, une campagne d'information a accompagné l'entrée en vigueur de la loi. Des spots ont été diffusés sur les ondes radiophoniques sous forme d'une chanson entraînante et un prospectus, à destination des usagers, a été distribué dans les trois langues nationales. Notons que le ministre semble ignorer qu'un certain nombre de personnes ne maîtrisent aucune de ces langues. Il n'a donc pas jugé utile de les éditer en d'autres langues tels que l'anglais, l'arabe, l'espagnol ou le turc. Ce prospectus met en scène des personnes, belles, aux dents d'une blancheur éclatante et aux yeux brillants : ils sont visiblement en pleine forme. Non qu'ils sortent d'un salon de coiffure, d'un centre de

thalassothérapie ou d'une banque qui leur a prêté l'argent nécessaire à la réalisation de leur rêve. Ils sont heureux parce qu'ils vont pouvoir se rendre au CPAS et « *prendre un nouveau départ* », reprendre des études ou faire mettre leurs papiers en ordre par leur assistant social.

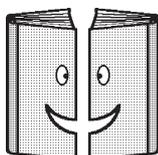
Le ministre a veillé à informer la population de l'arrivée de la loi sans misérabilisme. Qui s'en plaindrait ? Trop souvent en effet, les citoyens ne sont pas correctement informés de leurs droits. Y compris parce que s'ils en demandent le respect, certains budgets risquent d'exploser. Trop souvent aussi, les usagers des CPAS ne sont définis que par leurs problèmes et les CPAS sont perçus comme des administrations sans foi ni loi.

Le hic, c'est que l'information qui est diffusée sur papier glacé ou en chansons sur les ondes n'a qu'un rapport lointain avec la réalité. La nouvelle loi est fort exigeante à l'égard des personnes souhaitant bénéficier du revenu d'intégration. A l'égard des CPAS aussi d'ailleurs. Ce que ne disent ni les prospectus, ni la chanson guillerette, ce sont toutes les conditions pour bénéficier de l'aide, c'est le fait que toutes les études ne puissent pas être entreprises, c'est la mise en cause des parents pour qu'ils remplissent leurs obligations financières à l'égard de leurs enfants.

## 2. De faux espoirs ?

Ne pas donner une image misérabiliste des demandeurs d'aide, c'est fort bien, mais donner de faux espoirs, c'est leur manquer de respect. D'ailleurs, la notion de « *2<sup>ème</sup> chance* » est assez culottée pour tous ceux qui n'en ont pas eu une première. C'est aussi manquer de respect aux travailleurs sociaux qui vont devoir dire la vérité aux demandeurs puisqu'ils doivent bien, eux, respecter la loi. Ils vont donc apparaître comme les méchants et devoir supporter une fois de plus le poids des déceptions et des colères de ceux qui se sentiront bernés. Les assistants sociaux des CPAS se donnent beaucoup de mal pour aider des personnes qui vivent des situations extrêmement complexes, ils le font dans des conditions de grand inconfort, dans des locaux souvent mal adaptés, trop exigus, et dans une course perpétuelle contre la montre ; la nouvelle loi a bien prévu des moyens supplémentaires pour engager du personnel dans les CPAS, mais pas de quoi

A lire... à débattre



acheter ou louer des nouveaux locaux. Or les prix de l'immobilier flambent à Bruxelles.

Mais qu'importe, le ministre fédéral se donne le beau rôle et n'hésite pas à accumuler les missions imparties aux CPAS, comme il vient encore d'en faire la démonstration avec la gestion des avances sur les pensions alimentaires (fort heureusement, la proposition de loi de création d'un fonds fédéral de créances alimentaires est à nouveau mise au débat par le retrait du veto du ministre Vande Lanotte).

Certes, la loi sur le droit à l'intégration sociale contient des éléments positifs : elle renforce les droits des usagers des CPAS (droit d'être informé, conseillé, entendu, etc.), elle prend mieux en compte certaines situations familiales (garde alternée des enfants, parents payant une pension alimentaire), elle élargit le droit aux étrangers inscrits au registre de la population. Mais ces mesures de renforcement des droits ne sont pas sans effets inattendus qui n'ont pas été correctement évalués.

Ainsi, les jeunes entre 18 et 25 ans sont particulièrement visés par la loi ; ce faisant, la loi ne crée-t-elle pas une discrimination à l'égard des bénéficiaires de plus de 25 ans ? Autre exemple, la suppression de la catégorie « ménage » crée des inégalités entre les bénéficiaires du revenu d'intégration et ceux de l'aide sociale (dont bénéficient les étrangers inscrits au registre des étrangers) car pour eux, les anciennes catégories restent d'application. Ainsi, ces derniers n'ont pas droit au taux isolé majoré lorsqu'ils paient une pension alimentaire ou assurent une garde alternée de leur(s) enfant(s). Par contre, en cas de mariage avec une personne en séjour illégal, le bénéficiaire du revenu d'intégration - dont le conjoint n'a droit aucune aide financière -, a un taux cohabitant. Au contraire, le bénéficiaire d'une aide sociale a toujours droit au taux « ménage ».

La manière dont la loi a été élaborée et dont le ministre la vante ne peut être que source de malentendus, de désillusions et de culpabilisations, car elle masque complètement quelques réalités fondamentales. Ainsi, si l'on s'en réfère au prospectus, la loi semble destinée à des personnes prêtes à saisir une « nouvelle » chance ou à prendre un « nouveau » départ grâce au CPAS. Elles seraient aptes à s'inscrire dans un processus d'insertion professionnelle. C'est faire peu de cas des conditions de vie

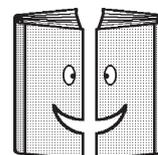


des usagers des CPAS. Beaucoup ne sont pas en mesure - notamment pour des raisons de santé physique et mentale - d'effectuer une formation, encore moins de travailler. Pour ceux-là, le processus d'insertion passe préalablement par un travail de remise en lien et de reconstruction identitaire. Mais la loi se focalise sur l'emploi et la formation.

Autre réalité fondamentale complètement niée : le travail d'insertion est évidemment tributaire du contexte socio-économique dans lequel il s'inscrit. Or le marché de l'emploi offre peu de possibilités d'emploi à des personnes souvent peu qualifiées. Le CPAS ne va pas réussir là où le secteur de l'insertion socio-professionnelle échoue. Par ailleurs, la loi confronte davantage le CPAS aux pièges à l'emploi. En effet, les revenus liés aux emplois auxquels peuvent prétendre la plupart des usagers (des emplois peu qualifiés donc à bas salaires), de même que les conditions de travail, sont peu attractifs pour les bénéficiaires du revenu d'intégration. Il est évident que le montant actuel du revenu d'intégration ne permet pas de vivre conformément à la dignité humaine, surtout à Bruxelles en raison du coût des loyers. Mais bien des conditions actuelles de travail et de revenus ne le permettent pas davantage. Et rien ne laisse penser que les personnes que l'on mettra à l'emploi dans les différents plans d'activation trouveront une stabilité professionnelle leur garantissant des conditions de vie décentes.

En définitive, l'information dispensée par le ministre fait l'impasse sur une question essentielle : l'accès aux droits fondamentaux (travail, logement, enseignement, culture, etc.) et à des conditions de vie décentes n'est ni une question de volonté individuelle ni une question de chance, mais de choix politiques qui impliquent une responsabilité collective.

*A lire... à débattre*



# Les promesses non tenues de l'intégration

Hugues Le Paige,  
« Pensées multiples »,  
RTBF radio,  
Matin première, la  
Chronique,  
5 décembre 2002.

C'est comme une terrible loi de ce pays. La Belgique a besoin de catastrophes et de drames pour reconnaître ses devoirs à l'égard des communautés d'origine immigrée qu'elle n'a cessé d'appeler sur son sol tout au long de son histoire.

Rappelez-vous en 1956, la catastrophe de Marcinelle. D'une certaine manière, il a fallu que des dizaines de mineurs italiens meurent dans un charbonnage de Wallonie pour que leur communauté soit définitivement acceptée. En 1996, ce sont les funérailles de Loubna Benaïssa qui ont véritablement révélé aux Belges les liens qui pouvaient profondément les lier à la communauté marocaine dont les enfants, eux, se savaient et étaient depuis longtemps des nôtres.

ministre annonce - je cite - « *sa volonté d'ouvrir le dialogue et la concertation avec les musulmans de Belgique, afin d'atténuer les tensions* ».

Et entre temps, entre ces deux funérailles, que s'était-il donc passé ? Rien ? Certainement pas. Des politiques sont menées dans ce pays en faveur de l'intégration. Elle sont même parfois originales, sinon exemplaires par rapport à d'autres pays européens, même si elle sont toujours insuffisantes et souvent ambiguës.

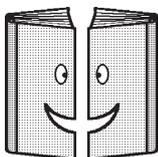
Le problème fondamental est que ces politiques ne sont pas revendiquées politiquement. Elles ne sont pas au centre d'une vraie pédagogie politique. Le « vivre ensemble » va faire l'objet de réflexions dont on espère qu'elles ne seront pas que lénifiantes et sans lendemain.

Mais qui, quels partis, quels dirigeants iront demain mener leur campagne électorale en exigeant haut et fort des moyens supplémentaires pour des politiques d'intégration qui aillent au terme de leur logique ? Qui fera du droit de vote des non-européens non seulement une condition à une future participation gouvernementale mais un thème essentiel de l'engagement électoral et citoyen ?

Ce serait pourtant, à la fois concrétiser un véritable « vivre ensemble » au-delà de la compassion de circonstance et une manière radicale de contrecarrer les tenants du repli communautariste ou de l'obsession sécuritaire. Cela donnerait des clivages intéressants. Il faudrait pour cela du courage, de la volonté et de l'audace à la mesure d'un véritable enjeu politique et de société.



A lire... à débattre



Le temps de l'émotion, un premier ministre promet même le droit de vote à ceux qui n'avaient pas encore la nationalité. Mais le temps de l'émotion ne dure jamais et la promesse s'envola, enfouie dans des débats démagogiques et indignes que d'aucuns n'hésitent pas à réveiller de temps à autre, espérant en tirer un misérable petit profit électoral. Il a donc fallu une autre violence. Le drame de Borgerhout et d'autres funérailles dignes et émouvantes pour qu'un autre premier

# Les Etats-Unis et le terrorisme

## 1. Tout naturel ...

Les Etats occidentaux dominent le monde depuis si longtemps que cela leur paraît tout naturel ! Si bien que, pour beaucoup de ceux qui sont imprégnés de cette histoire, il paraît tout naturel de se sentir partout chez eux ; de se promener sur le globe comme s'il était à eux seuls ; de proposer à tout le monde de vivre comme eux, au nom de leur profonde conviction qu'ils sont ce que l'humanité a fait de mieux. Il leur semble donc tout naturel de surveiller ce qui se passe partout, de donner leur avis sur tout, de s'attendre à ce qu'on en tienne compte, d'imposer au monde entier leur conception du développement, de la sécurité, du bien-être.

Bien entendu, tout le monde n'est pas de cet avis dans les pays occidentaux : loin s'en faut. Tout l'Occident n'est pas impérialiste : c'est certain. Mais il faut bien avouer que ceux qui s'opposent à cette vision du monde, malgré tous leurs efforts, ont bien du mal à faire entendre leur voix, à résister à ceux qui contrôlent les forces économiques, militaires, politiques et idéologiques qui promeuvent cette hégémonie arrogante et dominatrice.

Ainsi, il va de soi, pour beaucoup d'organisations de coopération au développement (pas pour toutes, c'est vrai) d'envoyer partout des coopérants, qui vont « aider » les autres peuples à « rattraper » leur « retard » par rapport au monde occidental, c'est-à-dire leur apprendre à vivre comme on vit en Europe ou aux Etats-Unis. Et, bien entendu, il est inconcevable de faire le contraire : imaginez des coopérants congolais, payés pour apprendre aux Belges à éduquer leur jeunesse, à redonner du sens à leur vie, à gérer un développement durable (toutes choses dont ils auraient pourtant bien besoin) ! Il va de soi aussi, pour une majorité d'occidentaux, que des experts soient envoyés pour vérifier si les armes produites ailleurs ne feraient pas courir au monde un risque de « destruction massive », alors que nos dirigeants se permettent d'accumuler tranquillement assez d'explosifs pour faire sauter plusieurs fois la planète. Imaginez une mission afro-asiatique pour vérifier, si, par hasard, les Etats-Unis ne

## en bref

Les Etats-Unis se préparent aujourd'hui à attaquer l'Irak : le monde musulman est pointé comme le nouvel axe du mal, permettant de justifier une « guerre » dont les raisons sont essentiellement économiques et stratégiques. Le monde est en train de se séparer en deux blocs, l'occident et le monde arabo-musulman, nous sommes réellement en danger.

seraient pas en train de fabriquer des armes nucléaires ou chimiques, avec, à la clé, une menace de guerre si jamais on en découvrait !

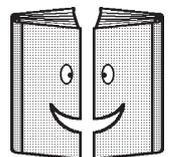
Par contre, les dirigeants occidentaux n'ont pas oublié qu'il y a eu, bien avant eux, sur ce même globe, de nombreuses civilisations (les mésopotamiens, les égyptiens, les chinois, les japonais, les perses, les aztèques, les incas, les arabes, etc.) qui n'étaient pas occidentales... et qui trouvaient, elles aussi, tout naturel de dominer le monde autour d'elles, aussi loin qu'elles pouvaient aller ! Aussi, dès qu'ils voient quelque part poindre le risque d'une rivalité dangereuse pour leur hégémonie, dès qu'ils perçoivent une opposition radicale à leur domination, les dirigeants occidentaux cherchent à frapper fort, à étouffer dans l'œuf toute velléité de contestation.

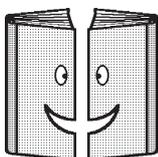
Ainsi, depuis plusieurs siècles, ces dirigeants se donnent de « bonnes raisons » pour imposer leur domination sur le monde. Quelles « bonnes raisons » ? Ils l'ont fait d'abord au nom du christianisme, contre le paganisme, puis au nom de la civilisation, contre la barbarie, ensuite, au nom du développement contre la misère, et au nom de la liberté, contre le communisme, ... et certains d'entre eux, pas tous mais les plus puissants, se préparent maintenant à le faire au nom de la sécurité du monde, contre le terrorisme.

Le terrorisme est en train de prendre aujourd'hui, dans leur esprit, la place du communisme : c'est son équivalent fonctionnel.

*Guy Bajoit,*  
Professeur  
émérite de  
Sociologie à  
l'Université  
Catholique de  
Louvain,  
<bajoit@  
anso.ucl.ac.be>,  
21 décembre  
2002.

(1) Inspiré de  
Michael Klare,  
« Les vrais  
desseins de M.  
George Bush »,  
in *Le Monde*  
Diplomatique,  
novembre  
2002, p. 1 et  
16.





## 2. La politique des Etats-Unis<sup>1</sup>

Pour une grande puissance, les ennemis mortels sont très utiles, voire même indispensables : ils sont l'incarnation du mal, « l'axe du mal », qui lui permet de se situer du côté du bien et de le défendre non seulement pour elle, mais au nom du monde entier, ce qui lui confère une légitimité sans faille, et un prétexte pour intervenir partout. Dès 1945, le Président Truman a conçu une « mission » mondiale pour les Etats-Unis : promouvoir le développement partout dans le monde, selon le modèle nord-américain, et donc, contre le communisme. Pendant un demi siècle, ce bel idéal, tout à fait légitime, leur a permis d'imposer leurs intérêts et leur culture là où ils en avaient besoin.



Pour des raisons complexes, cet ennemi communiste a, aujourd'hui, disparu. Que faire ? Regarder autour de soi : qui est le futur ennemi potentiel, qui relève la tête, qui rejette le modèle occidental, qui est susceptible, à terme, de devenir une nouvelle puissance mondiale, qui en a les ressources, à la fois matérielles et culturelles ? La réponse tombe sous le sens : le monde musulman ! Et pourquoi pas d'autres, me direz-vous ? C'est facile à comprendre.

Les dirigeants des Etats-Unis ont aujourd'hui, et auront plus encore dans les années à venir, un besoin essentiel pour la prospérité de leur économie : ils devront augmenter et diversifier leurs importations de pétrole et de gaz. C'est vital pour la sauvegarde de leur hégémonie dans les décennies à venir.

Par ailleurs, depuis longtemps, ils sentent bien que le Monde arabe, et plus largement, le Monde musulman, est en train de se réveiller. Ce monde-là a déjà été hégémonique, il a la fierté de sa culture, il a des ressources (du pétrole et de gaz précisément). De plus en plus, il abrite des forces hostiles, qui rejettent radicalement le modèle de développement occidental. Les attentats du 11 septembre 2001 ont prouvé que, dans ce monde-là, on trouve des gens assez fanatiques pour porter la menace jusque sur le territoire de l'Occident.

Pour les dirigeants des Etats-Unis d'aujourd'hui, donc, deux priorités s'imposent, l'une économique, l'autre stratégique :

1. Diversifier les sources de pétrole et de gaz, car ils craignent de ne plus pouvoir à l'avenir trop compter sur les Arabes (notamment, l'Arabie Saoudite ne leur est plus aussi soumise qu'il y a quelques années),

2. Etouffer la menace terroriste en allant la frapper à la source et en s'en protégeant sur leur territoire.

Remarquez l'extraordinaire complémentarité entre ces deux finalités : ils peuvent faire d'une pierre deux coups, puisque, justement, la menace terroriste et le pétrole proviennent de la même région du monde (le Moyen Orient, où se trouve le pétrole déjà exploité, et l'Asie centrale, où se trouvent les réserves).

Mais ce n'est pas tout. Pour atteindre ces deux buts, il faut passer par deux autres priorités, l'une politique, l'autre militaire :

3. Mettre et garder au pouvoir des « amis » fiables dans les pays dont ils ont besoin pour se procurer du pétrole et du gaz (notamment en Afghanistan, mais aussi dans tous les pays voisins),

4. Disposer d'une armée bien entraînée et d'armes sophistiquées, tant pour protéger le territoire nord-américain contre les menaces externes, que pour intervenir dans ces pays qui abritent des forces hostiles.

Là encore, la complémentarité est troublante : avec une bonne armée, on peut faire les deux et... c'est justement ce qu'attendaient les militaires et les industries d'armement des Etats-Unis. De nouvelles méthodes de guerre (la guerre à distance, « zéro mort » dans leur camp) et de nouvelles armes (précises, flexibles, rapides, dévastatrices) doivent

pouvoir être expérimentées. D'où l'impatience des va-t'en-guerre, dont G.W. Bush est le porte-parole : les autres nations (occidentales ou non) pourront peut-être retarder l'attaque contre l'Irak, mais il sera difficile de contenir longtemps une guerre que les Etats-Unis ont tant d'intérêts à déclarer.

Je ne sais pas si Ben Laden, dans sa folie destructrice, se rend compte de l'immense service qu'il a rendu aux Etats-Unis d'Amérique ! Il est vrai qu'il a, lui aussi, intérêt à provoquer une guerre, et même plusieurs : elles ne peuvent que cristalliser les contradictions, qui feront prospérer, dans le monde musulman, les groupes extrémistes, qui ne demandent qu'à en découdre et que le martyr appelle.

Ça sent la poudre : on n'en a pas fini avec les porteurs de bannières, les champs d'horreur et les monuments aux morts.

### 3. Question de sécurité

Ce « grand spectacle » télévisé nous ferait presque oublier que nous sommes vraiment en danger. Le monde est en train de se repolariser, non plus entre l'Est et l'Ouest, mais entre le Nord-Ouest et le Sud-Est ; non plus entre le capitalisme et le communisme, mais entre l'Occident néolibéral et un monde arabo-musulman qui renaît très lentement depuis un quart de siècle, même s'il n'a pas encore d'unité politique, ni de modèle économique commun, loin s'en faut. Si divisé soit-il, ce monde est cependant l'héritier de grandes civilisations, il a aussi une culture commune (sa religion) et la conscience d'avoir été jadis une grande puissance, impérialiste elle aussi, avant d'être humilié par la colonisation. Et il a du pétrole ! De tout cela, des millions d'arabo-musulmans - parmi les dirigeants comme parmi les peuples, dans les pays en question, comme parmi les immigrés -, sont en train, lentement, de prendre conscience depuis quelques années.

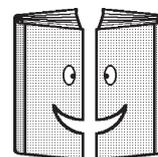
Cependant, cette civilisation qui est en train de réaffirmer la fierté de sa culture et de son histoire, rencontre sur son chemin un obstacle énorme et tenace : le sous-développement, dont les causes sont à la fois internes et externes. Les causes externes sont directement liées, à l'impérialisme occidental et principalement nord-américain : leurs pays sont sous-

développés parce qu'ils doivent rester sous le contrôle de l'Occident, qui a besoin de leurs ressources. Les causes internes ont, en partie, la même origine : ils sont souvent gouvernés par des élites corrompues, qui ne se préoccupent guère de développement, et qui sont soutenues, quand elles ne sont pas mises en place, par l'Occident.

Dès lors, comment ne pas comprendre (je ne dis pas justifier, mais comprendre) que, dans ces pays, pour un certain nombre de groupes sociaux, même minoritaires, le recours à la violence apparaisse comme une voie pour lutter contre cette situation désespérante ? Dans toutes les causes (qu'il s'agisse des Irlandais, des Corses, des Basques, ...), on trouve des groupes radicaux, qui ne croient pas à la diplomatie, et qui ont tendance à préférer la guerre. Il en va de même dans le monde arabo-musulman. Par exemple, comment ne pas comprendre que, devant le « fait sioniste », devant la politique arrogante de spoliation menée systématiquement depuis plus d'un demi siècle par tous les gouvernements qui se sont succédés en Israël, des groupes de Palestiniens ne croient plus à la voie diplomatique pour résoudre leurs problèmes. A quoi ont servi tant de pourparlers, d'espoirs de paix, d'accords, de condamnations par l'ONU ? Il y a là, franchement, de quoi désespérer. Et le désespoir est source de violence.

Des dirigeants politiques comme G.W. Bush ou A. Sharon (ou V.Putine) ne peuvent qu'alimenter le « terrorisme », et cela, pour une raison très claire : *ils désespèrent les peuples opprimés de voir jamais le bout de leur tunnel*. S'ils disent pourtant vouloir le combattre, c'est justement pour que nous ne nous rendions pas compte qu'ils ont, en fait, tout intérêt à l'entretenir.

A lire... à débattre



# Les mouvements ouvriers face à la « guerre préventive » en Irak

## en bref

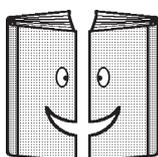
Les organisations syndicales sont concernées par la question de la paix, et donc par la menace de guerre en Irak. Sur le plan humanitaire et sur celui de la défense des droits de l'homme, mais aussi parce que le véritable enjeu de cette guerre est le renforcement du capitalisme mondialisé sous l'égide des USA. La jonction avec les mouvements pacifistes américains, la solidarité avec tous les mouvements de contestation ou de luttes populaires, chez nous et au Sud, sont essentielles. La lutte contre la guerre en Irak fait partie du mouvement pour une autre mondialisation.

**Raymond Coumont,**  
Secrétaire  
Général de la  
Centrale  
Nationale des  
Employés  
(CNE)

Après l'acceptation inattendue par l'Irak du retour des inspecteurs, Georges Bush, pris à contre-pied, n'a eu d'autre choix que de laisser tomber le masque et révéler au monde entier ses véritables objectifs : renverser le régime irakien pour installer à Bagdad un gouvernement fantoche au service des intérêts économiques et géostratégiques des USA. Parmi ces intérêts, le principal est bien la prise de contrôle, par les multinationales américaines, des deuxièmes réserves pétrolières mondiales.

Faut-il le rappeler : plus d'un an après les attentats du 11 septembre, l'administration US n'a pu fournir la moindre preuve que le régime de Bagdad soit, en quoi que ce soit, impliqué dans ces attentats anti-américains, ou qu'il soit mêlé au soutien ou à l'organisation de groupes terroristes.

Une organisation syndicale doit, face à cette situation, se poser plusieurs questions : sommes-nous concernés ? Quelles sont les perspectives ? Comment agir ? Quel est le rapport entre ces grandes manœuvres guerrières et le mouvement ouvrier en Belgique et en Europe ?



## 1. Pourquoi sommes-nous concernés par ces événements ?

- Sur le plan humanitaire d'abord, il n'est pas acceptable qu'après un embargo de 12 ans qui a provoqué plus d'un million de morts, principalement des enfants, on ajoute encore à ces souffrances, une guerre sanglante dont, une fois de plus, la population civile fera les frais.
- Nous ne pouvons admettre l'utilisation de la défense des droits de l'homme et des libertés pour justifier et masquer des objectifs de domination économique au bénéfice d'une seule puissance. La défense de la liberté est une cause trop importante pour être, ainsi, manipulée au profit d'intérêts financiers.
- Après avoir fait main basse sur le pétrole koweïtien, saoudien et des Emirats du Golfe, le contrôle du pétrole irakien donnerait pour 50 ans, aux U.S.A., la capacité de réguler les marchés du pétrole et de tous ses dérivés. Cela signifie la possibilité pour les U.S.A., au gré de leurs intérêts, de jouer sur les cours à la hausse ou à la baisse et de déstabiliser tout concurrent économique qui pourrait leur faire de l'ombre, au premier rang de ceux-ci, l'Europe.
- Le contrôle des richesses naturelles comme l'énergie, l'eau, l'air que nous respirons et les denrées alimentaires essentielles, sont trop précieuses pour un développement durable et équilibré de la planète, pour être désormais laissés entre les seules mains des multinationales qui les exploitent à leur seul profit.

C'est pour toutes ces raisons que nous sommes concernés par ce qui se joue aujourd'hui autour des puits de pétrole du Moyen-Orient et que nous devons exiger des solutions politiques basées sur le vrai respect des droits de l'homme, en Irak, comme en Palestine et à bien d'autres endroits du monde.

## 2. Qu'est-ce qui pourrait faire reculer les USA et leurs alliés ?

Sans qu'aucun de ces éléments, à lui seul, ne



BER

puisse justifier beaucoup d'optimisme, plusieurs choses peuvent peser dans la balance :

- Une mobilisation encore plus forte de l'opinion dans les pays arabes et au Moyen-Orient, qui ferait la jonction avec le conflit palestinien et mettrait la rue hors de contrôle des gouvernements de ces pays ;
- La chute du gouvernement Sharon doit être prise en compte par les USA, par l'incertitude qu'elle crée dans la politique israélienne ;
- L'inconsistance et la division de l'opposition irakienne, dont la plupart des leaders sont corrompus par des dollars US, qui permet aux USA de croire qu'après avoir ouvert la boîte de Pandore ils ne vont pas se retrouver face à une déstabilisation de toute la région, avec des conséquences économiques, pour eux, qui échapperaient à tout contrôle.

Il faut encore ajouter deux réflexions importantes :

- Il ne faut évidemment pas confondre le peuple américain avec l'oligarchie militaro-industrielle au pouvoir. On sait comment fonctionne la démocratie aux USA. On sait aussi qu'il existe là-bas, comme partout ailleurs, des milliers d'associations, des syndicats, des millions de citoyens épris de paix et de justice ; et qui ne cautionnent pas la politique impérialiste de leur gouvernement. Rappelons-nous que dans l'histoire, le poids de l'opinion publique américaine a souvent été déterminant : qu'on pense au Vietnam ou à Seattle... C'est pourquoi je pense que faire la jonction avec les mouvements pacifistes américains doit faire partie de notre stratégie d'opposition à la guerre en Irak.
- Ensuite, nous devons nous garder de toute complaisance vis-à-vis de l'Union Européenne ; gardons-nous de l'image simpliste

d'Etats-Unis diabolisés face à une Europe humaniste et généreuse. Le passé colonial et impérialiste de cette Europe n'est pas si loin... Faut-il rappeler l'Indochine et l'Algérie, l'opération Franco-britannique contre le canal de Suez, le soutien, des décennies durant, à des dictatures africaines... Il faut ensuite être conscient que le soutien de certains états européens à l'Irak n'est pas, de son côté, dépourvu d'arrière-pensées économiques.

### 3. Pour conclure

Il faut souligner qu'au-delà des conflits irakien et palestinien, il s'agit pour tous les démocrates de s'insurger contre la dérive qui, à une vitesse effrayante, met en cause les droits humains les plus fondamentaux : un premier pas fut fait, lors de la colonisation espagnole de l'Amérique du Sud, quand les « indiens » eurent le grand privilège d'être baptisés avant d'être massacrés !

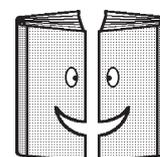
Il a fallu quelques siècles pour inventer le « droit d'ingérence humanitaire », qui a permis aux forts d'expliquer aux faibles, armes à la main, qu'ils n'étaient pas autorisés à s'entretuer... si cela affectait les intérêts économiques dominants.

Il fallut beaucoup moins d'années pour passer à la « guerre humanitaire », qui, comme en Afghanistan, suppose de parachuter d'abord des médicaments et la bonne parole expliquant aux ignares futurs bombardés que tout cela servait leurs intérêts bien compris !

Cette dérive vient de s'accélérer brutalement lorsque le prédicateur de la croisade du Bien contre le Mal a inventé la « guerre préventive », qui permet aux USA de faire la guerre à qui bon leur semble, pour peu qu'il soit soupçonné de pouvoir ou vouloir nuire aux intérêts de l'Empire ...

Dans le même temps, une conséquence de cette dérive est la criminalisation de tous les mouvements de contestation ou de luttes populaires, chez nous mais surtout au Sud ; la lutte contre la guerre en Irak doit donc s'inscrire dans une lutte pour une autre mondialisation, basée sur la paix, la coopération et la complémentarité entre les peuples.

*A lire... à débattre*



# Bruxelles, quartier du Midi...

en bref

A la rencontre de la communauté arabo-musulmane de Bruxelles, en cette période de conflit israélo-palestinien, et à l'heure de la menace de guerre en Irak.

Marc André,  
CBAI, <cbai@skynet.be>

Bruxelles, quartier du Midi, mois du Ramadan de l'an 2002 de l'ère chrétienne. Une conversation du citoyen (de famille garantie bruxelloise depuis l'exode rural de 1880 pure souche zinneke) avec ses amis Hassan et Youssef.

Les cafés et les snacks marocains de l'avenue de Stalingrad et du Boulevard Lemmonier offrent le lait, les dattes et la harira à tous ceux qui rompent le jeûne, vers 17 heures cette année. La rupture du jeûne : c'est d'habitude un moment festif, on boit, on mange, on allume une cigarette, on se détend et on bavarde. Mais cette année l'ambiance n'est pas joyeuse. Elle est plutôt sombre au contraire, austère, une certaine tension est perceptible.

La télé diffuse Al-Jazeera : une manifestation alter-mondialiste en Australie, avec le slogan « *pas de guerre pour le pétrole !* », puis des images de Palestine, les chars israéliens envahissent Naplouse, une mère de famille raconte devant les caméras comment les soldats de Tshal ont pillé et saccagé sa maison, derrière elle des enfants pleurent parmi les décombres. On parle de Tchétchénie aussi, des exactions de l'armée russe, de tortures, de viols, de l'usage de bombes à fragmentation.

En allumant sa première cigarette, Hassan, chauffeur de taxi, me dit son inquiétude. Il se sent triste, déprimé, il trouve que le monde va très mal. Youssef parle lui, de malaise, d'inquiétude diffuse, de méfiance. Ils sont musulmans, ils sont belges et marocains, il se sentent pris (comme beaucoup d'entre nous) dans un scénario écrit ailleurs, dans une pièce où ils sont seulement des figurants. Mais avec le mauvais rôle : chargés d'incarner l'ennemi intérieur, la cinquième colonne de l'empire du Mal, infiltrée dans le monde libre, civilisé et démocratique.

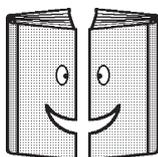
Pour eux ce scénario est une mystification, ils ont le sentiment que l'on veut nous obliger tous à choisir un camp. Bien sûr nous sommes dans l'après-11 septembre... Mais qu'est-ce qui se cache derrière tout ça ? A qui le crime profite-t-il ? Ils trouvent que les médias occidentaux sont fort tendancieux, que ce parti pris, que le traitement sélectif de l'information (comme celui d'ailleurs des résolutions de l'O.N.U. : celles concernant la Palestine ne sont pas appliquées et Israël continue à coloniser) sont parfois révoltants et ils peuvent comprendre que cela conduise certains à se radicaliser.

Nous parlons de la politique étrangère des U.S.A, du soutien de ceux-ci à Ariel Sharon. Pourquoi un kamikaze palestinien, qui meurt avec ses victimes, est-il un terroriste ? Tandis qu'un soldat israélien qui bombarde les siennes avec des missiles, ou de la tourelle d'un blindé, est un défenseur de la légalité ? Quand des peuples sont en guerre pour un territoire, chacun utilise les moyens dont il dispose... Pour mes interlocuteurs, les Palestiniens sont des résistants et s'ils vont jusqu'au martyr c'est par désespoir : ils ont été dépouillés de leurs terres et ont subi plus d'un demi-siècle d'occupation. C'est la propagande israélienne qui en fait des terroristes.

Hassan et Youssef n'iront pas à la manifestation du 17 novembre contre la guerre américaine envers l'Irak. Ils ont peur d'être fichés, repérés, il ont le sentiment que les « immigrés » n'ont pas vraiment les mêmes droits, même s'ils ont la nationalité belge.

La nationalité peut-être retirée, le cas échéant, les lois peuvent être modifiées (comme le montre le cas Berlusconi qui reste au pouvoir afin de modifier les lois qui permettraient de l'inculper). D'ailleurs, aux U.S.A, des centaines de citoyens musulmans ont été arrêtés après le 11 septembre et sont toujours en détention, un an plus tard, sans avoir été inculpés. Le droit, les droits, les libertés, tout cela leur paraît bien fragile et inégalement distribué : ils en ont fait l'expérience quand ils étaient jeunes lors des contrôles policiers systématiques à caractère raciste. « *Les gens qui n'ont pas vécu ça ne peuvent pas se rendre compte* » insistent-ils. Le non-droit, l'humiliation vécue au quotidien, la force de caractère qu'il faut pour surmonter la haine et la révolte, l'inquiétude des parents : c'est une école de la vie que la plupart des « autochtones » ne connaissent pas, selon eux.

A lire... à débattre

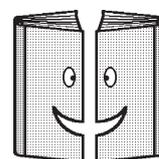


Parfois l'amertume est trop grande, parfois le dégoût vous submerge, la colère vous saisit devant tant d'hypocrisie. D'une part les beaux discours sur la démocratie, d'autre part les abus et discriminations : c'est comme ça que se développe l'extrémisme. « *Ce n'était pas des bavures, c'était la vie de tous les jours* ».

Pour autant, ils n'idéalisent pas les pays arabes, ni d'ailleurs la communauté musulmane qu'ils savent très divisée. Youssef et Hassan n'ignorent pas que Saddam Hussein est un dictateur sanguinaire, que Ben Laden comme les Talibans sont des modèles caricaturaux installés au départ par la C.I.A.. Comme beaucoup de Marocains ils n'aiment pas les Saoudiens qu'ils considèrent comme des parvenus, arrogants et profiteurs : au Maroc, les Saoudiens viennent acheter des jeunes filles aux familles pauvres.

C'est pour toutes ces raisons qu'ils sont tristes et inquiets : comment échapper au scénario du pire qui se met en place ? « *Fuir, mais où ?* » comme disait le chanteur Khaled. Hassan et Youssef pensent qu'ils sont représentatifs de la majorité des Marocains en Belgique, pour eux l'Islam est une voie du milieu qui ne se reconnaît pas dans l'extrémisme, même s'ils sont conscients que l'oppression et l'injustice peuvent y pousser certains. Dans une situation complexe et menaçante que celle d'aujourd'hui, ils trouvent le réconfort et une certaine paix intérieure en priant Dieu. Il faut de la patience, disent-ils, être capable de beaucoup supporter, c'est d'abord cela être musulman...

*A lire... à débattre*





# L'Europe sociale est demandée, à nous de la gagner !

Marie-Paule  
Connan,  
Collectif belge  
des Marches  
européennes  
contre le  
chômage, la  
précarité et les  
exclusions, 17  
novembre  
2002 ;  
<connan.marie  
paula@chello.be>

## 1. L'Europe sociale est officiellement demandée

Depuis la fin de l'été, les forces politiques et syndicales ont rendu leurs positions pour l'Avenir de l'Europe publiques, sous forme de contributions adressées à la Convention :

- le Manifeste des Progressistes, appelé aussi « *Déclaration commune pour une Union européenne fondée sur la solidarité* » ;
- la contribution présentée par les membres du Parti Socialiste Européen de la Convention<sup>1</sup> ;
- la Contribution à la Convention européenne de la Confédération Européenne des Syndicats<sup>2</sup>.

Mais aucun de ces trois documents ne met au préalable de l'accord sur le projet de texte de la Constitution européenne que les droits sociaux fondamentaux qui ont été exclus de la Charte officielle soient inscrits dans la Constitution européenne. Autant dire que c'est une acceptation de la régression et une renonciation aux droits durement acquis depuis des siècles. Et pourtant, sans une garantie européenne, les droits sociaux ne seront plus considérés comme des droits mais comme de simples objectifs politiques livrés à l'arbitraire des majorités politiques des Etats et des Régions. Déjà, de nombreux Etats se débarrassent de « l'assistance sociale » pour la déléguer aux Régions et aux communes, ce qui provoque des inégalités sur les territoires.

## 2. Maintenir la pression pour gagner la garantie des Droits sociaux au niveau européen

Ne baissons pas les bras. Nous pouvons individuellement et collectivement faire pression et « avoir notre mot à dire » à l'intérieur ou à l'extérieur de ces organisations européennes et montrer que nous avons conscience des enjeux.

Voici deux exemples de réécriture et d'interpellation auxquels chacun(e) peut participer :

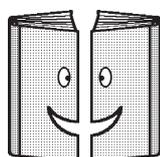
• **Le Manifeste des progressistes a été réécrit par Corinne Gobin.** De son point de vue de chercheuse qualifiée, elle pointe le danger du cadre imposé par les institutions européennes auquel se plient les partis politiques en acceptant de renoncer à un cadre revendicatif qui s'appuie sur les luttes et les acquis sociaux. Pour dire non à ce piège, elle a remanié le Manifeste et appelle les militants à se réapproprier et améliorer ce document que vous pouvez trouver sur le site suivant : <<http://users.swing.be/deroubaix>>

• **La résolution de la Confédération Européenne des Syndicats est mise en question par les collectifs nationaux des Marches européennes.** Ils s'adressent aux syndicats nationaux en posant six questions sur les options de la CES, et notamment en demandant pourquoi cette organisation abandonne les droits à prestation. Ce document argumenté peut être consulté sur le site de « Jeunes à Contre Courant » : <<http://jcc.lautre.net>> à la rubrique « *Demande de débat sur l'avenir des droits sociaux* ».

Une série d'autres initiatives pourraient être prises afin d'inciter les forces syndicales et politiques de gauche à exiger que la question sociale et les droits sociaux fondamentaux deviennent une priorité pour l'avenir de l'Europe, notre avenir.

Ce sera nécessaire si nous voulons gagner l'Europe sociale.

*NB : Pour se procurer les documents officiels cités, aller sur le site de la Convention européenne dans la rubrique documents ou contributions : <<http://european-convention.eu.int>>*



# Europe : une Union surtout économique et peu démocratique

## 1. Le système politique : un déficit démocratique ?

Le système politique d'un État comme la Belgique repose sur des bases très différentes de celles de l'Union européenne.

• **Trois grands principes fondateurs de la démocratie doivent nous servir de référence :**

1. la légitimité politique des institutions publiques et la souveraineté émanent de la nation ;
2. il n'y a pas de démocratie sans libre expression des conflits collectifs ;
3. l'indépendance et la séparation entre les trois pouvoirs constitutionnels : exécutif (gouvernement), législatif (parlement), et judiciaire (tribunaux). Cette indépendance est encore renforcée par la reconnaissance de contre-pouvoirs, au premier rang desquels le mouvement syndical.

Nos exigences démocratiques	La réalité du système de l'UE
Souveraineté du peuple	Souveraineté des Etats
Libre expression des conflits collectifs	« unique solution » technocratique
Séparation et indépendance des pouvoirs ; reconnaissance des contre-pouvoirs	Absorption de tous les « partenaires » autour de l'exécutif-législatif

• **Face à ces trois exigences, nous constatons trois déficits fondamentaux :**

1. Ce sont des négociations diplomatiques entre **Etats** qui ont fondé le système politique de l'UE. Le poids de la diplomatie reste déterminant, non seulement à chaque modification du traité de base (Traité de Rome) mais aussi dans le fonctionnement politique quotidien, car le COREPER (le comité des représentants permanents des différents Etats auprès de l'UE) fonctionne comme un filtre qui prépare et arrange les décisions (en huis clos) qui seront prises par le Conseil des Ministres. Celui-ci ne discute vraiment que sur environ 20% des décisions à prendre (...).

2. C'est un système **technocratique** (le poids des experts et techniciens y est prédominant) ; ce qui signifie que les choix politiques et les

## en bref

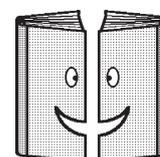
A l'heure des discussions sur la future Constitution européenne, nous sommes à un tournant pour l'avenir d'une Europe sociale et solidaire, celle que nous voulons. Cette nouvelle Constitution doit être l'occasion d'un renversement radical des valeurs, en replaçant l'économie à sa juste place. La mobilisation de tous par rapport à cet enjeu est essentielle, car après, cela risque d'être trop tard.

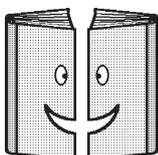
projets politiques qui sont adoptés par l'UE ont tendance à y être présentés comme l'unique solution technique possible dont on ne peut par nature pas débattre (cfr les fameuses normes techniques de convergence budgétaires et monétaires adoptées à Maastricht). Ce système ne repose pas sur l'organisation préalable de débats démocratiques et contradictoires : (...)

*Extraits d'une fiche rédigée par Corinne Gobin à la demande de la CNE, dans le cadre de la campagne « Le syndicalisme dans la mondialisation » ; ces fiches seront disponibles à partir du mois d'avril à la CNE ; <cne-gne@brutele.be>*

le Parlement européen est bien marginal dans la prise des décisions européennes.

3. Pire : le système politique européen **ne respecte pas le principe** démocratique d'après lequel **les trois grands pouvoirs doivent être séparés** et indépendants. Il se présente de plus en plus comme un vaste réseau composé d'une multitude d'organisations qui seraient des sortes de petits satellites (des partenaires) d'un pouvoir où l'exécutif et le législatif seraient confondus et le judiciaire garant avant tout de l'ordre de ce système. Une partie du pouvoir de faire des règles seraient transférées directement (...) aux entreprises (la co-régulation). On veut nous faire croire qu'il faudrait se méfier de l'intervention du politique... mais pas de l'intervention des forces du marché : c'est pourquoi il a été conféré un pouvoir d'indépendance absolu à la Banque





Centrale Européenne qui ne peut être sanctionnée par aucune des instances politiques de l'UE (...). Même la Banque fédérale américaine ne dispose pas d'un tel pouvoir absolu !

## 2. L'asymétrie organisée entre l'Europe économique et monétaire et l'Europe sociale

Les réformes successives du Traité de base ont installé une très forte asymétrie entre la façon de considérer les matières sociales et les matières économiques et monétaires.

Le domaine social est depuis l'Acte unique de 1986 relégué à une fonction subsidiaire et subalterne : des normes sociales européennes ne sont adoptées que si elles ne contrarient pas le développement de la compétitivité des entreprises ou si elles participent directement à la promotion des orientations économiques fixées qui restent très néo-libérales (libre échange, flexibilité du marché du travail, modération des salaires, promotion de l'initiative privée contre les secteurs et les services publics, réduction des objectifs et des moyens de sécurité sociale, ...).

Sous la pression de ces contraintes imposées, le domaine social change alors complètement de nature : il ne devient plus l'espace social où se fondaient les droits, où ceux-ci étaient renforcés et améliorés, il devient avant tout un facteur de production au service de la compétitivité des entreprises (...) et subsidiairement, un espace de définition de droits minimaux (préservation d'un simple filet de sécurité).

En outre, alors que l'UE possède le droit de prendre toutes les dispositions qu'elle veut pour améliorer le fonctionnement du Marché intérieur et de l'Union économique et monétaire, elle ne dispose pas des compétences nécessaires pour légiférer dans des matières démocratiques capitales comme celle des droits fondamentaux. L'UE ne peut ainsi pas légiférer pour reconnaître la nécessité d'un droit de grève transnational. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de travail dans le domaine social, la méthode ouverte de coordination (« M.O.C. »), débouche sur une marginalisation accrue du Parlement européen et sur une gestion administrative du social où peu de règles ayant force de loi seront dorénavant adoptées.

Je mets: "Le chauffeur doit s'arrêter devant un feu rouge."

Non, non ! Il ne faut jamais le formuler comme cela. Il faut écrire: "L'utilisateur, tel que défini dans l'article 8, § 4, 10° de la Directive 1997/304/CE, conduisant dans le sens de l'article 124, § 2, 1° de la Directive 1998/412/CE, amendé par la Directive 1999/631/CE, un véhicule tel que défini dans l'article 8, § 4, 24° de la Directive 1997/304/CE susmentionnée..."



**Il ne sera pas possible de modifier ce rapport de forces très défavorable pour les travailleurs(euses) sans une réforme très profonde du traité qui devrait se faire de façon ouverte et démocratique** (des délégations parlementaires européennes et nationales travaillant sous la forme d'une Constituante et soumises à la sanction finale du suffrage universel) et non plus de façon feutrée dans des conclaves diplomatiques.

Sans cette profonde réforme, les instruments qui pourraient permettre de garantir non seulement l'existence mais l'amélioration des droits sociaux démocratiques sont dès lors très fortement revus à la baisse : la Charte des droits fondamentaux (adoptée en 2000) représente une régression très inquiétante en matière de défense et de promotion des droits civils, politiques et sociaux (cfr Roland De Bodt, « *Les Quinze contre les droits de l'homme ?* »).

## 3. 2004, enjeux très proches : la Constitution européenne et l'élargissement.

Nos chefs d'Etat et de gouvernement, euphorisés par les grands discours de la reconstruction d'une « vraie » démocratie dans les anciens régimes communistes en Europe de l'Est, ont engagé nos 15 peuples dans une course frénétique pour intégrer coûte que coûte dans l'UE douze nouveaux pays à partir de 2004. L'acquis législatif dans le domaine social au sein de l'UE est bien trop faible pour que l'ensemble des salariés européens puisse avoir la garantie que l'élargissement ne va pas rimer

avec un extraordinaire dumping social de l'ensemble des conditions de travail et de salaires.

N'oublions pas que l'actuel salaire mensuel allemand est 25 fois supérieur au salaire mensuel moyen bulgare ! **Le mouvement syndical en Europe doit imposer de TOUTE URGENCE la fixation de seuils de revenus en-dessous desquels il est interdit de descendre au sein de l'Europe des 15.** Ces verrous de revenus (salaire minimum garanti, revenu d'existence, allocation de chômage, pension de vieillesse,...) peuvent être fixés en fonction d'un pourcentage commun du PIB/habitant pour à la fois tenir compte des diversités actuelles de développement économique tout en ayant une revendication commune à tous qui tiennent compte de l'évolution globale de la richesse (pension fixée par exemple à 50% du PIB/hab).

**L'enjeu d'une future Constitution pour l'Europe est exceptionnellement grave :** il faut que chacun de nous en soit conscient. Déjà aujourd'hui le droit communautaire, par l'intermédiaire de ses juges, a été imposé comme supérieur à chacune de nos Constitutions nationales. Dans ces conditions, le texte d'une future Constitution européenne sera lui aussi le texte de référence fondamentale commun à tous, primant sur tous les autres textes, pour fixer les contours et le contenu du futur régime politique commun.(...)

**Cette Constitution doit être l'occasion d'un renversement radical des valeurs, en replaçant l'économie à sa juste place :** l'article premier doit fixer comme objectif la réalisation de l'émancipation et du bien-être collectif et individuel des peuples, considérant que l'économie n'est qu'un moyen parmi d'autres (les voies éducatives et culturelles, techniques, scientifiques,...) pour y parvenir.

#### 4. L'Europe que nous voulons

La construction européenne est donc une belle idée... mais qui a été rétrécie par la dynamique historique du capitalisme et phagocytée par le monde des affaires. Pour que la construction d'une Union de plus en plus proche entre les peuples de l'Europe soit un beau projet démocratique, il faut repartir sur des bases radicalement opposées :

• **une ouverture solidaire au reste du monde**

#### A lire pour réfléchir :

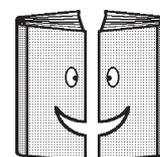
- Belén Balanyá et alii, *Europe incorporated. Liaisons dangereuses entre institutions et milieux d'affaires européens* ; Agone Editeur, Marseille, 2000.
- Roland De Bodt, *Les Quinze contre les droits de l'homme?*
- Corinne Gobin, *L'Europe syndicale* ; Bruxelles, Labor, 1997.
- Yves Salesses, *L'Europe que nous voulons* ; Paris, Fayard, 1999.

pour organiser des formes d'échanges (libre circulation des personnes, du savoir, de la culture, des techniques) avec d'autres entités régionales basées sur le respect du libre choix des politiques de développement définies par les peuples **et non** une Europe forteresse et néo-libérale qui favorise par ses restrictions immigratoires le développement du travail clandestin et qui fonctionne, à côté des États-Unis, comme un des agents les plus actifs de l'imposition du néo-libéralisme au reste du monde ;

• **une Europe qui continue à représenter le modèle (à exporter) de l'extension des droits démocratiques** et du bien-être pour l'ensemble des populations vivant sur son territoire par une redistribution de plus en plus égalitaire des richesses **et non** un pouvoir qui s'efforce jour après jour de réduire, au nom du profit de quelques-uns, les acquis de 150 ans de combats et de luttes sociales et syndicales pour réaliser une société de solidarité salariale. (...)

• **une Europe soucieuse du respect des grands équilibres écologiques** qui travaille à réduire les multiples sources de pollution, à faire des ressources naturelles fondamentales comme l'eau un droit pour tous, à promouvoir des techniques peu ou non polluantes **et non** une Europe qui a imposé une religion du libre échange et par là-même pousse à dé-multiplier des échanges insensés extrêmement coûteux en gaspillages de ressources et en pollution et pousse à faire des ressources naturelles fondamentales des simples marchandises à privatiser. La démocratie sociale et écologique en Europe passe par un renouvellement des formes de services et de secteurs publics et non pas par leur destruction.

*A lire... à débattre*



# L'intérim d'insertion

*en bref*

L'intérim se développe depuis 10 ans. Il répond en effet à l'attente des entreprises : plus économique, plus flexible, préparant la relève « à la carte »... Les agences d'intérim sont des entreprises privées. Mais un nouveau dispositif a été créé en août 2000 par le gouvernement arc-en-ciel, qui permet de confier aux agences d'intérim une mission d'insertion, subventionnée partiellement par les pouvoirs publics. Ce nouveau dispositif de l'« Etat social actif » grignote des missions publiques et fait l'objet de critiques de la part des syndicats.

## 1. Le succès et les limites de l'intérim

**François Gobbe,**  
collaborateur  
de Kairos  
Europe, 2  
Avenue du Parc  
Royal, 1020  
Bruxelles ; tél  
02.762.39.20  
ou  
02.478.70.48 ;  
fax  
02.478.70.48 ;  
<francois.gobbe@  
belgacom.net> ;  
cet article a été  
rédigé grâce à la  
documentation  
rassemblée  
précédemment  
par **Benjamin  
Lalieu** auquel  
va mon plus  
grand merci.

Si l'intérim connaît aujourd'hui un certain succès, il est un phénomène relativement récent : 10 ans environ. En 2001, il ne représentait que 2,5% des coûts salariaux...

En 2000, ce secteur<sup>1</sup> a enregistré la moitié des flux entrants sur le marché du travail avec environ 315.000 personnes (soit près de 70.000 personnes mises au travail par jour dont environ 2/3 d'ouvriers) effectuant une ou plusieurs missions, sans compter les 100.000 étudiants. C'est surtout auprès des moins de 30 ans que le succès est remarquable : deux tiers des intérimaires ont moins de 30 ans. Pour Robert Tolle<sup>2</sup> « devant la dureté du marché de l'emploi, le jeune s'adresse à l'agence et s'y sent stabilisé dans sa recherche. Quelqu'un le guide dans le dédale et la complexité du marché ». Et encore, « un jeune sortant de l'école rencontrera bien plus de difficultés à pénétrer le marché de l'emploi... là où auparavant il suffisait de se baisser pour cueillir un emploi ».

Contrairement à ce que veulent faire croire

certains, l'intérim n'est pas le marche-pied vers l'emploi durable, **seul un intérimaire sur cinq se voit offrir à la fin de son contrat un emploi à durée indéterminée.**

## 2. L'apologie d'un secteur qui se veut incontournable ?

N'est-ce pas d'ailleurs assez normal puisque beaucoup d'entreprises y ont recours face à des besoins immédiats et conjoncturels à combler : augmentation de la demande, absence ou incapacité provisoire du personnel à y répondre, nécessité d'augmenter la flexibilité de la force de travail... en période de vaches maigres et de néo-libéralisme accru. Plus profondément, le recours systématique à l'intérim (principalement jeune) comme à la sous-traitance permet en fait également aux entreprises de diminuer structurellement leur charge salariale qui s'alourdit avec les salaires liés aux années d'ancienneté des contrats à durée indéterminée. Le recours à l'intérim permet en plus de préparer une relève de personnes adaptées à des tâches spécifiques liées au développement rapide des technologies. En période où le climat des affaires est redevenu sombre, deviendrait-il ainsi incontournable ?

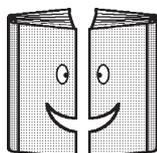
C'est, semble-t-il l'avis de la Federgon, qui récemment par la voix de Mr Muyldermans n'hésitait pas à déclarer que « *la législation sur le travail intérimaire est un monstre plus du tout adapté à la réalité du XX<sup>ème</sup> siècle... trop de limites dans les motifs et dans la durée, trop d'intervention exagérée des syndicats* ». La fédération patronale espère 6,5 millions d'intérimaires en Europe, pour 2,5 millions actuellement.

Comme le faisait remarquer Syndicats<sup>3</sup> s'agit-il d'un objectif économique ou social ? « *Qui souhaite être intérimaire parmi les 4 millions de travailleurs dont les entreprises ont ou auront besoin ?* » ajoutait le journal de la FGTB.

(1) chiffres disponibles sur le site de Federgon (Fédération des partenaires de l'emploi) [www.federgon.be](http://www.federgon.be), qui a succédé depuis mai 2002 à l'UPEDI (Fédération des entreprises des entreprises de travail intérimaire), fondée en 1964.

(2) président du Conseil central de l'économie ; Colloque du 19 novembre 2002, organisé par la Fédération des entreprises du travail intérimaire, dans « L'intérim incontournable sur le marché de l'emploi » N. Bamps ; L'Echo, 20.11.2002

(3) Le mercantilisme de Federgon, Syndicats 6/12/02.



On le voit, cette question gagne en acuité alors que se négocie difficilement un accord interprofessionnel duquel certains attendent un développement de ce secteur et que les milieux politiques eux-mêmes sont gagnés par une fièvre d'ouverture du marché de l'emploi à des formes de plus en plus diversifiées.

Ça y est, chérie. Nous pouvons aller vivre ensemble. J'ai un emploi stable maintenant.

Jusqu'à la fin de la semaine prochaine, qu'ils m'ont dit.



BER

### 3. L'intérim en questions

Une récente enquête de la Federgon et présentée lors de la journée de novembre, a été menée auprès des intérimaires eux-mêmes comme des entreprises et du grand public. Elle s'efforce de combattre l'image négative et les préjugés qui accompagne l'intérim pour en souligner les aspects positifs.

On y voit d'abord la possibilité d'acquérir une première expérience. Ensuite l'attention accordée par les consultants et l'accompagnement des bureaux d'intérim seraient particulièrement appréciés. Enfin la liberté offerte de combiner l'intérim avec une autre activité (deuxième emploi ?) ou simplement la possibilité de refuser ou d'accepter un emploi. 70% des utilisateurs des agences d'intérim ayant répondu à ce questionnaire se déclarent satisfaits de l'investissement du personnel des agences. Le point noir le plus souligné dans cette enquête est la trop grande flexibilité. Beaucoup d'intérimaires estiment que les

agences attendent une disponibilité trop rapide de leur part. L'absence de formation de la part des entreprises de travail intérimaire est aussi soulignée vis-à-vis des lacunes constatées chez les demandeurs d'emploi.

Ceci pose la question des rapports entre acteurs publics et privés. Pour Jan Smets, vice-président du Conseil supérieur de l'emploi, « *les organismes de placement tels que le Forem et son équivalent flamand VDAB doivent jouer ce rôle de formation et d'accompagnement.* »<sup>4</sup>.

Pour la FGTB, il ne s'agit pas d'assouplir la législation existante comme demandé plus haut par la Federgon. Le secteur de l'intérim travaille déjà dans un laxisme grandissant qui révèle bien des aspects négatifs : risques d'accidents de travail comme l'ont rappelé les accidents mortels récents à Cockerill-Ougrée, faible qualité du travail, non-respect des CCT (Convention collective de travail) et absence de garantie de salaires décents, flexibilité exagérée et poussée à l'extrême, mauvaise intégration des intérimaires dans les entreprises, faible qualité des contrats de travail et par là sentiment d'insécurité...

Face au mercantilisme des entreprises du monde de l'intérim, la FGTB demande au contraire un renforcement des contrôles au nom du bien collectif.

### 4. Privatiser la (ré)insertion qui était du ressort public...

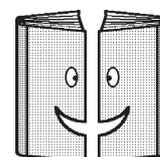
Depuis octobre 2000, à côté des dispositifs publics visant à insérer les personnes sur le marché du travail (ou à terme en remplacement de ceux-ci ?), de nouvelles formes de mise au travail sont favorisées tant par les Ministres Vand Lanotte qu'Onkelinx. On demande à des formes privées d'intérim de trouver des activités temporaires et on subventionne celles-ci partiellement par les pouvoirs publics...

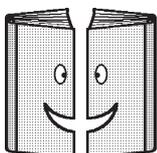
Ceci fait partie du dispositif de l'Etat social actif qui tend à transformer les responsabilités sociales jugées trop unilatérales et coûteuses de l'Etat à l'égard des personnes décrochées. Cela fait partie de la croyance dans le marché

(4) id. L'Echo 20.11.2002

(5) « Etat social actif - de gauche ou de droite ? », encadré de B. Conter ds Démocratie, n°22, 15 novembre 2000, p5.

A lire... à débattre





régulateur : par rapport à cette croyance salvatrice il s'agit de « *permettre à tous de travailler* » comme y appelait le Sommet européen de Lisbonne !

Divers pas<sup>5</sup> ont précédé cette dernière forme de privatisation de recherche de l'emploi.

Un premier pas a été franchi avec les ALE (Agences locales pour l'emploi) qui offrent aux ménages la possibilité de réaliser des travaux à l'aide de chômeurs de longue durée. Ce dispositif accorde des avantages fiscaux aux ménages-employeurs tout en maintenant le statut de chômeur de longue durée à celui qui dispose d'un revenu complémentaire.

Une autre mesure permet aux entreprises d'utiliser des chômeurs dans des services jugés peu rentables et qui n'étaient plus engagés du fait de leur coût (gardiens de parking, pompistes, empaqueteurs...). Ces emplois-services (ou emplois Smet) sont fortement subventionnés et jouissent d'un contrat de travail. Ces deux types de dispositifs publics d'insertion sont caractérisés par la faible qualité des emplois, comme celle des rémunérations, le temps partiel et la précarité de l'emploi.

C'est dans cette perspective de privatisation qu'il faut lire la **décision du gouvernement arc-en-ciel d'août 2000** d'instaurer une formule encore plus flexible de l'insertion en **confiant la mise à l'emploi des chômeurs de longue durée et des minimexés aux agences d'intérim**<sup>6</sup>.

Celles-ci pourront engager avec contrat à durée indéterminée des demandeurs d'emploi avec l'appui de leurs allocations de chômage – pour les placer au gré de leurs besoins chez leurs propres clients.

Les publics-cible de ces mesures sont à la fois les chômeurs de longue durée, les chômeurs exclus et les personnes en instance de se réinsérer ainsi que les bénéficiaires du minimex ou de l'aide sociale financière. Depuis octobre 2000, les entreprises intérimaires ont la possibilité de les engager avec un contrat à durée indéterminée et à temps plein. Jusqu'alors ce n'était pas possible parce que les intérimaires étaient engagés sur base d'un contrat ne

couvrant qu'une seule mission chez un utilisateur. Le dispositif offre en principe la possibilité d'acquérir une formation professionnelle. En principe, le salaire doit être normal et les conditions de travail habituelles respectées.

Afin de favoriser l'engagement de ces travailleurs difficiles à placer, les revenus de remplacement sont activés : les entreprises intérimaires qui les engagent peuvent déduire du salaire dû, l'équivalent du montant activé qui continue à être payé par les organismes de paiement ou les CPAS (chômage : 22.000 fb (545,37 ₣) par mois calendrier ; le minimex : 20.000 fb (495,79 ₣) par mois calendrier .

« *L'intérim permanent* » ou « *subsidé* » devient ainsi un nouveau mode d'insertion des demandeurs d'emploi. Pour B.Conter, « *l'activation du chômage revient donc dans sa forme actuelle, à subsidier l'emploi précaire des individus les plus vulnérables sur le marché du travail (chômeurs de longue durée, peu qualifiés)* ».

## 5. Au profit de qui ?

Plusieurs réactions viennent à l'esprit devant ces formes de privatisation des responsabilités sociales de l'Etat vis-à-vis des groupes de population les plus fragilisées. Ces divers dispositifs de l'Etat social actif, s'ils aident les entreprises par des aides financières en leur fournissant une main d'œuvre moins coûteuse et non encadrée par la négociation salariale classique (patrons-syndicats), n'en constituent pas moins un coup de fouet apporté à l'emploi précaire et flexible, propre à l'intérim.

On comprend que ces dispositions aient fait l'objet d'un avis négatif de la part des partenaires syndicaux au sein du Conseil national du travail (CNT) en mars 2000<sup>7</sup>.

Les objections de la CSC portent sur la crainte de voir ce type de dispositif se substituer aux emplois réguliers. Il convient donc de bien délimiter le groupe cible (noyau dur du chômage), d'en limiter la durée sous peine d'en faire un nouveau piège à l'emploi et enfin de ne pas y lier l'obligation d'acceptation à la perte éventuelle des allocations de chômage. La CSC

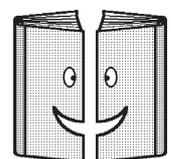
(6) [www.meta.fgov.be](http://www.meta.fgov.be)

(7) Les objections de la CSC sont rapportées dans « *Syndicaliste CSC* », 25 octobre 2000, pp5-7.

insistait également sur l'accompagnement qualitatif et de formation exigé par ce nouveau dispositif. Sous cet aspect il convient de remarquer que pour le public visé (chômeurs de longue durée et minimexés) qu'il ne s'agit pas tant de (re)trouver un emploi (fut-il flexible et précaire) que d'un processus de resocialisation incompatible avec les finalités économiques du secteur du travail intérimaire...

Si donc une partie des travailleurs bien formés et bien armés face à un marché du travail de plus en plus compétitif pourrait profiter de ces mesures, la question reste entière pour les autres pour qui l'accès à un poste précaire ou peu valorisé et valorisable, ne constitue pas une grande avancée dans un contexte de dualisation du marché du travail et où la flexibilité demandée ne peut que contribuer à leur propre déstabilisation.

*A lire... à débattre*



# « Nègres Blancs, les Roms sont des nègres blancs »

## en bref

Depuis quelques années, beaucoup de Roms provenant des pays de l'Est tentent de trouver refuge chez nous. C'est pourquoi la question des Roms est plus que jamais d'actualité au moment de l'ouverture de l'Union Européenne aux pays de l'ancien bloc communiste. L'article qui suit décrit les politiques menées à l'égard des Roms par les futurs nouveaux membres de l'UE et celles des actuels nouveaux membres. Ces différentes politiques s'enracinent dans une déjà longue histoire.

Jean Marc  
Turine,  
<j.turine  
@pi.be>

## 1. Une question d'actualité au niveau européen

Le titre donné aux lignes qui suivent est emprunté à un poème écrit par un Rom Bulgare. Ce vers résume, me semble-t-il, assez bien la façon dont sont perçus ces « gens du voyage » qui ne voyagent plus mais qui sont encore victimes d'une exclusion quasi générale alors qu'ils sont Européens par excellence. Le peuple Rom, à peu près 15 millions de personnes, forme la plus grande minorité en Europe.

Dans la langue romani, le terme « rom » signifie : homme. Schématiquement, on nomme Roms ou Tsiganes ceux qui vivent dans les pays de l'Europe de l'Est ; Manouches, les français ; Gitans, les Espagnols et ceux qui vivent dans le sud de la France ; les Roms allemands sont appelés Sinti.

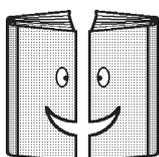
En Europe orientale, le mot « tzigane » est toujours considéré comme une insulte tant il transmet une haine, un rejet de la part des non roms. Deux événements, à quelques mois de distance, ont rappelé aux opinions publiques et aux gouvernements de l'UE que « la question tzigane » est plus que jamais d'actualité au moment de l'ouverture de l'espace européen aux pays de l'ancien bloc communiste. Cette

expression peut sembler « ancienne » plus de dix ans après la chute du mur, mais à y regarder de plus près on constate que les mentalités et les pratiques politiques n'ont peut-être pas évolué aussi rapidement que l'adaptation d'un système économique à un autre.

• **En septembre 1999**, le gouvernement belge a procédé à l'expulsion de 78 personnes de nationalité slovaque. En réalité, il s'agissait de familles Roms qui, sous le prétexte de régulariser leur situation, ont été convoquées et arrêtées, avant d'être transférées dans le centre de rétention 127 bis à côté de Bruxelles. Des associations, des journalistes et, fait qu'il convient de souligner, des représentants des communautés juives de Belgique ont stigmatisé l'attitude du gouvernement, en parlant de « rafle » et d'« expulsion massive ». Du reste, la Belgique a été condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour avoir pratiqué cette politique.

• **En juillet 2000**, 52 personnes d'origine hongroise sont arrivées à Strasbourg pour demander l'asile politique à la France. Il s'agissait, ici aussi, de Roms. Ils venaient de Zamoly, une petite ville à l'ouest de Budapest. Leur voyage en car a été rendu possible grâce à l'aide financière apportée par une Israélienne d'origine hongroise, Katy Katz qui, depuis le début des années 90, cherche à retrouver des rescapé(e)s et des traces du génocide des Tsiganes par les nazis. Ces Roms, arrivés avec un dossier juridique en béton, ont réussi, malgré les pressions, les lenteurs, les pièges juridico-politiques, à démontrer qu'ils avaient bel et bien été victimes de discrimination raciale, de violences restées impunies dans leur pays. Aujourd'hui, s'ils ont obtenu l'asile territorial, ils vivent toujours, pour une partie d'entre eux, dans des conditions d'une effroyable promiscuité et aucun adulte n'a trouvé de travail.

Depuis quelques jours<sup>1</sup>, la presse française évoque l'arrestation d'une trentaine de Roms bulgares à Bordeaux. Une mesure d'expulsion immédiate et collective avait été prise à leur rencontre, mais leurs avocats ont fait valoir qu'une telle décision était contraire à la convention de Genève. Contre l'avis de la Préfecture, la juge a donné raison à la défense.



Ces quelques faits démontrent que les Tsiganes demeurent des parias qu'il faut éloigner (à défaut de pouvoir s'en débarrasser ?)

## 2. Une persécution raciale

Selon Erika Schlager, juriste internationale, la question des Roms est devenue une affaire internationale depuis la fin de la guerre froide et la situation des Roms en Europe, - avant tout en Europe orientale - correspond aux critères de persécution raciale. « *On ne peut plus, dit-elle, la traiter comme un problème social et économique* ». Erika Schlager a raison. Certains députés européens ne disent pas autre chose et le Conseil de l'Europe aide financièrement de nombreux projets (éducatifs, pédagogiques...) déposés par des associations de Roms, parce que seule l'éducation les aidera à sortir de leur situation de citoyens de second ordre.

En 2004, la Hongrie, la Tchéquie, la Slovaquie feront partie de l'Union Européenne, or les politiques officielles de ces pays menées depuis la chute du communisme sont discriminatoires à l'égard de cette minorité (l'enseignement leur est pratiquement interdit, le chômage atteint des proportions catastrophiques parmi les adultes, ils vivent dans des ghettos insalubres, bref dans des conditions inacceptables).

Il n'y a pas que les gouvernements qui sont fautifs en la matière même s'ils ont le pouvoir et le devoir de sanctionner toute forme de propos ou de comportements anti Roms. En Hongrie, par exemple, ni l'église catholique, ni l'église protestante ne condamnaient le rejet systématique des Roms. Cependant, (vraie leur d'espoir ou poudre aux yeux ?), en avril 2002, une nouvelle majorité de gauche a été élue en Hongrie. Très rapidement, le nouveau premier ministre a déclaré que les propos et actes antisémites et antiroms seront poursuivis en justice. Depuis la formation de ce gouvernement, des mesures ont été prises pour débloquent des fonds d'aide à la scolarisation des enfants Roms, pour mener des projets de réinstallation de familles Roms dans des lieux plus décents, etc.



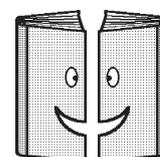
Autre exemple de discrimination : le Comité International Olympique n'est pas moins coupable de violence anti-tsigane puisqu'à Barcelone, en vue des Jeux Olympiques de 2000, il a acheté - et donc fait expulser les personnes qui y étaient installées - des terrains sur lesquels vivaient des Tsiganes depuis de très nombreuses années. Et il remet ça à Athènes en vue des Jeux de 2004 ! L'Office Mondial Contre la Torture a réagi bien sûr... mais le CIO n'a pas daigné répondre.

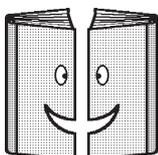
Les gouvernements européens et la Commission Européenne sont parfaitement informés de cette situation mais ils n'exercent pas de pressions suffisantes pour que les gouvernements concernés changent de politique. Plus cyniquement, un constat apparaît évident : électoralement quel gouvernement de l'actuelle Union Européenne affrontera cette encombrante question ? Il semble que seul le Parlement Européen puisse exercer les pressions nécessaires... mais les députés qui s'en soucient sont largement minoritaires. Dès lors, il reste à la société civile à se manifester dans les formes les plus diverses qui lui sont propres.

## 3. La question des Roms est une bombe pour l'Europe

Combien de Roms hongrois, tchèques... ont fui leur pays depuis dix ans ? Des milliers. Ils ont fui au Canada, en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie et en Belgique... Depuis quelques mois le Canada a de nouveau imposé le visa. Ils ne fuient pas seulement la misère, ils fuient avant tout les pogroms, les insultes,

A lire... à débattre





les crimes impunis. En 2004, l'espace Schengen sera ouvert aux citoyens de ces pays, donc aussi aux Roms. Comme me le disait un journaliste rom hongrois, Jalos Puporka, « *Que fera-t-on lorsque 100.000, 200.000 Roms se rendront à Strasbourg ou à Bruxelles pour réclamer que leurs droits fondamentaux soient enfin reconnus ? On ne peut pas les tuer ! Alors ... ?* ». Il ajoutait non sans justesse « *la question des Roms est une bombe pour l'Europe* ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les Roumains n'ont plus besoin de visa pour entrer dans l'Union Européenne et des Roms viennent donc sans argent grossir les campements « sauvages » installés dans les banlieues de certaines villes. Dans le cadre de mes émissions radiophoniques pour France Culture, j'en ai visité quatre autour de Paris. Les conditions de vie sont indescriptibles, tant l'insalubrité, la promiscuité sont grandes. Par exemple, à Achère : un seul point d'eau pour une centaine de personnes, les femmes, les hommes et les enfants pissent et chient dans la forêt, faute d'installation minimale de sanitaires, les ordures ménagères s'entassent dans des containers qui ne sont pas vidés... Le plus souvent, les enfants sont interdits d'école soit par décision de la Mairie, soit par décision d'un directeur d'école, même si cela contrevient à la loi. Malgré cet état de fait, je n'ai trouvé aucune personne pour me dire le regret d'avoir quitté la Roumanie. Tous disent : « *là-bas c'est pire* ».

Que faire ? Comment faire ? Des volontaires de Médecins du Monde dénoncent cette situation depuis des années. Les communes en rejettent la responsabilité sur le département ou la préfecture, la préfecture en appelle à l'Etat... Elisabeth Guigoux (l'ancienne Ministre des Affaires Sociales du gouvernement Jospin) avait trouvé les fonds pour aménager de nouveaux terrains et déplacer ces personnes (à peu près 1500 autour de Paris) dans des lieux enfin aménagés (sanitaires, électricité ...) dans les environs de Chartres. Des maires, des élus, des associations de parents ont manifesté leur totale opposition. Lors d'une réunion de conciliation un élu a dit « *de même que nous refusons le stockage de farines animales sur les terrains de nos communes, de même nous refusons l'installation de Tsiganes* ».

Lors d'un séjour en Hongrie, en mai dernier, je me suis rendu compte que les Roms sont en

quelque sorte « déshumanisés » parce que bien souvent « on » ne les VOIT pas. Un peu, j'imagine, comme les esclaves des temps reculés. Dans une ville, Ozd, un jeune homme, serveur dans un restaurant, m'a parlé des Roms en utilisant le mot « parasite ». Autre constat, aussi bien chez les Roms autour de Paris que chez des Roms hongrois installés à Strasbourg, c'est l'expression qu'ici ils n'ont plus peur. Peur de la police, peur des agressions d'extrémistes de droite, peur qu'on leur enlève leurs enfants.

#### 4. Un rejet ancestral

Reste une inconnue (et de taille) : d'où vient le rejet ancestral et quasi général des Roms, des Tsiganes, des Manouches, des Gitans... ? La crainte de leur liberté ? De leur volonté de ne pas perdre leur culture qui serait due à une assimilation forcée ?

Autre aspect essentiel de « la question tzigane » dont on parle peu : le génocide des Tsiganes et des Roms par les nazis. Un génocide qui n'est toujours pas reconnu par la communauté internationale. Or le nombre de victimes est sans doute proche du million. Pour les nazis il ne fallait pas seulement faire du Reich un territoire « Judenfrei » mais aussi « Zigeunerfrei ». Cela dit, cette politique raciale à l'encontre des Tsiganes remonte à 1906 (Hitler avait 16 ans), lorsque Alfred Dillman publiait son « *Zigeuner-Buch* » dont l'argumentaire reposait déjà sur la négation de l'identité tzigane considérant les Roms comme un groupe asocial. Le génocide des Roms (le Samudaripen, dans la langue romani) reste un sujet, sinon tabou, du moins sans intérêt aux yeux de certains. Katy Katz, une juive d'origine hongroise installée depuis son enfance en Israël, m'expliquait que pour certains spécialistes de la Shoah, le génocide des Tsiganes est une invention. Et Michel Warchawski, un journaliste israélien, me disait que parler de ce génocide en Israël, de façon officielle, est quasiment impossible. Je crois que cela s'appelle du négationnisme.

Dans un entretien de 1989, Simon Wiesenthal dénonçait le comportement d'Elie Wiesel lorsque ce dernier présidait un institut de la mémoire du génocide aux Etats-Unis. Tant qu'il en fut président, Elie Wiesel a refusé qu'un Rom

fasse partie du comité de direction. Argument : « *il ne faut pas réduire la Shoah* ». A quoi répondait Simon Wiesenthal : « *il ne faut pas réduire le nazisme* ».

Lors des discussions et entretiens que j'ai eus à Budapest, je me suis rendu compte du respect réciproque qui existe entre Roms et Juifs. Survivants d'un même désastre, ils subissent encore aujourd'hui des sentiments, des actes et des paroles racistes. Ils savent leur histoire commune même si aujourd'hui les « nouveaux juifs » sont bien sûr les Roms. Du reste, c'est à la communauté juive de Budapest que les Roms doivent, en Hongrie, d'avoir une journée du souvenir du génocide des leurs, le 2 août.

Le temps n'est-il pas venu pour les communautés juives d'Europe - vu le poids moral qu'elles représentent - de se souvenir publiquement qu'à Buchenwald, Mauthausen, Dachau, Treblinka, Auschwitz-Birkenau, les Tsiganes ont enduré un sort comparable, durant une même période et par les mêmes bourreaux, au sort réservé aux Juifs ?

## 5. Un rejet ethnique

D'une façon simpliste, on a toujours dans la tête que les Tsiganes sont des nomades, or 95% des Roms d'Europe sont sédentarisés depuis plusieurs générations. En Hongrie depuis l'impératrice Marie-Henriette, par exemple, et depuis l'avènement du communisme dans les pays satellites de l'ancienne URSS. Cependant, c'est durant cette période totalitaire que les Roms ont été le mieux protégés : ils avaient du travail, les enfants étaient scolarisés et les soins de santé leur étaient accessibles. Paradoxe ? Nullement, puisque en les empêchant de « migrer », les pouvoirs les contrôlaient et puisque, selon la bible communiste, les hommes étaient égaux et toute forme de racisme bannie. En Roumanie, les Roms étaient des esclaves, avec boulet aux pieds et joug au cou, jusqu'au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

Et quand aujourd'hui dans l'Union Européenne, certains hommes politiques expriment leur volonté de mieux surveiller « les gens du voyage » ils désignent ETHNIQUEMENT un groupe humain, c'est à dire qu'ils alimentent le fond sécuritaire et raciste des populations qui

n'attendent que cela pour rejeter toujours et encore les Roms dans leur ensemble. Mais ce faisant, les politiques bafouent la chartre fondamentale de l'Union.

Et les Roms roumains, particulièrement, ont tout à craindre du nouveau gouvernement français (qu'en est-il en Belgique et ailleurs dans la belle Union ?) quand le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy (un enfant de réfugiés hongrois) rencontre son homologue roumain pour discuter de la délinquance des Roumains en France. Ils vont bien sûr assimiler les Roms aux Roumains en général et aux organisations mafieuses de tous bords en ce y compris des organisations Roms. On fout tout le monde dehors et l'insécurité est combattue avec une efficacité sans nuance. Le sort des Roms en Roumanie ? Y a un problème ?

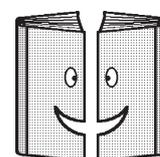
Quelque chose saute aux yeux quand on circule dans les ghettos, comme dans les campements autour de Paris, c'est la soumission des Roms à leur « destin » (même s'ils ont une capacité inouïe à s'adapter aux situations les plus « sous-humaines »). Ils semblent résignés et s'il y a colère, elle est rentrée. Ils traînent une mélancolie qui se lit dans les yeux des femmes, dans le timbre de la voix de certains hommes et une forme de désespoir parce qu'ils ne savent que dire ou que faire pour sortir de leur statut « de bétail humain ». Quel peuple en Europe est-il constamment désigné ETHNIQUEMENT ? Le peuple rom. Pas un autre.

### Quelques livres :

- Ilona Ladckova « Je suis née sous une bonne étoile », édition L'Harmattan.
- Claire Auzias, Samudaripen, « le génocide des Tsiganes », L'Esprit frappeur.
- Henriette Asseo, Rajko Djuric, « Sans toit, ni tombe », édition L'Harmattan.

### Adresse utile :

Centre de Recherches Tsiganes, 45, rue des Saints-Pères, 75006 Paris, tél. 0033-142.86.21.12



# La fin de la médecine générale ?

**Ghislaine De Smet**, médecin généraliste, membre du GBO (Groupement Belge des Omnipraticiens).

*(1) Ce ne sont pas des pénuries à proprement parler, puisqu'il y a suffisamment de personnes formées ; il s'agit plutôt d'une difficulté à trouver des personnes disponibles sur le marché de l'emploi...*

Après les « pénuries<sup>1</sup> » d'infirmier(e)s, d'enseignant(e)s, c'est bientôt de la pénurie de kinésithérapeutes et de médecins généralistes qu'il faudra parler. Nos ministres prennent à nouveau les choses par le mauvais bout : l'arrêt du filtrage des étudiants au cours des études de médecine, des congés plus attractifs pour les enseignants ne modifieront pas fondamentalement l'avenir de ces professions. Les pénuries futures seront provoquées tant par le départ des professionnels du métier, que par le désintérêt des étudiants pour ces filières. Ce problème existe depuis longtemps pour les infirmières, et est apparu plus récemment pour les enseignant(e)s.

Symptomatique : les pénuries dans ces professions ont été précédées par leur féminisation. C'est en tout cas vrai pour les institutrices, les infirmières, les médecins généralistes. Hasard, me direz-vous ? Preuve que les femmes sont plus nombreuses sur le marché du travail, et préfèrent ce type de professions ? Peut-être. Mais ce qui est par contre certain, c'est que les difficultés et l'exigence du travail dans ces secteurs se combinent à l'insuffisance des revenus ; et que les femmes, habituées à des salaires inférieurs (ce n'est plus à démontrer), les acceptent encore, alors que les hommes s'en détournent déjà.

Les médecins généralistes sont à bout. La nouvelle convention médico-mutualiste fait un pas (timide) vers la revalorisation financière des « actes intellectuels » (pour l'automne 2003), mais c'est bien insuffisant, et on ne touche pas aux sommes énormes englouties dans les actes techniques, qui ne sont pas, quoi qu'en disent nos confrères spécialistes, toujours prescrits à bon escient, c'est à dire qu'ils ne sont pas toujours nécessaires et bénéfiques pour la santé des patients.

Je vois mon métier comme un métier de service public, et l'essentiel à mes yeux est de parvenir à offrir des soins de qualité, financièrement accessibles à tous, tout en évitant les coûts inutiles. La qualité technique actuelle des soins de santé en Belgique est appréciable, mais leur performance « humaine » et budgétaire est encore nettement améliorable. La technique médicale utilisée à mauvais escient est coûteuse pour la société ; on oublie souvent de dire combien elle est aussi dangereuse pour la santé, tant physique que psychique. Les médecins généralistes ont un rôle important à

jouer dans l'amélioration de cette qualité. Nous sommes les seuls à pouvoir assurer un accompagnement des patients dans la durée et à porter un regard global sur leur état de santé ; nous sommes proches, accessibles. Nous pouvons entendre et écouter plusieurs fois les mêmes questions... Notre travail permet l'humanisation des soins, en évitant le « saucissonnage » des gens par les techniques et les hôpitaux. Mais notre spécificité est peu (re)connue, tant par les patients que par nos confrères spécialistes.

Notre Ministre, Frank Vandebroucke, a soulevé des problèmes importants qu'aucun autre avant lui n'avait osé affronter. Il est le premier à avoir une vision juste des priorités en matière de soins de santé, il nous a fait espérer des réformes prometteuses et attendues depuis longtemps. L'extension du système du « Dossier médical global » à toute la population est un pas important dans la bonne direction. Mais nous devons reconnaître aujourd'hui qu'il n'arrive pas encore à concrétiser positivement ses objectifs en ce qui concerne la première ligne. Les mesures prises hier en kinésithérapie privent nos patients de soins nécessaires. Résultat : un grand nombre de kinésithérapeutes compétents se voient contraints d'abandonner leur métier ou de partir à l'étranger.

Demain, il en sera de même pour de nombreux médecins généralistes, si d'autres mesures ne sont pas prises d'urgence. Nous pourrions raisonnablement nous recycler dans d'autres tâches infiniment moins exigeantes, et certainement mieux « honorées »... La revalorisation financière de notre travail, tout comme celle des enseignant(e)s et des infirmier(e)s, serait aussi la marque tangible de l'importance accordée à nos métiers. Tous ces métiers qui vous accompagnent depuis l'enfance, jusqu'à la fin de vos vies.

Nous sommes là au cœur du choix d'une société plus humaine, plus juste et solidaire, choix que nous exigeons de nos ministres du « pôle de gauche », choix qui va à contre-courant du rouleau compresseur libéral omni-triomphant.

# *Collectif Solidarité contre l'Exclusion*

## *Emploi et revenus pour tous asbl*

### **Qui sommes-nous ?**

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

### **Nos objectifs**

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

### **Que proposons-nous concrètement ?**

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le prochain forum sera axé sur la question de « l'emploi convenable » à l'heure où on parle d'« employabilité » et de sous-statuts.

### **Nos moyens...**

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde et la régionale Bruxelloise de la CSC soutiennent le Collectif en imprimant gratuitement ce journal.

### **Comment nous soutenir ?**

- Donnez un ordre permanent mensuel de 5 à 15 euros par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Versez votre abonnement à temps :
  - 10 euros/an (travailleurs)
  - 5 euros/an (sans emploi et étudiants)
  - 30 euros/an (organisations)
  - 40 euros/an pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
  - 30 euros/an (travailleurs)
  - 15 euros/an (sans emploi et étudiants)
  - 60 euros/an (organisations)
  - 30 euros/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

### **Comment nous contacter ?**

**adresse** : Centre Dansaert - 7 rue d'Alost - 1000 Bruxelles  
**téléphone** : 02 - 213.38.70  
**fax** : 02 - 213.36.46  
**courriel** : [info@asbl-csce.be](mailto:info@asbl-csce.be) ← **NOUVELLE ADRESSE COURRIEL**  
**site internet** : <http://www.enter.org/solidarity>

*Journal de Collette*

*Du 1er octobre  
au 30 novembre 2002*

Lundi 7

*Une surprise du conclave  
budgétaire: 9 % de plus  
pour la coopération au  
développement.*

C'est peut-être parce que  
c'est la première fois qu'on  
arrondit en euros.



Dimanche 13

*Respectant ses engagements,  
la ville de Bruxelles n'achète  
que du café issu du circuit du  
commerce équitable.*

Ces derniers temps, je trouve  
que le café a un goût moins amer.

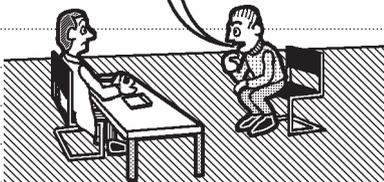


VILLE DE BRUXELLES  
STAD BRUSSEL

Lundi 14

*Une campagne  
d'information est lancée sur  
le "maximum à facturer".*

Docteur, soyez plus précis !  
Pourquoi dites-vous:  
"Heureusement pour vous, il  
existe le maximum à facturer ?"



Vendredi 18

*Une étude révèle que les  
plus démunis peinent à  
payer les soins dentaires.*

Citez-moi quelques membres de  
la famille des édentés ... Kevin !

Mon oncle Jules,  
ma mamie



Jeudi 7

*30 enfants se trouvent dans  
le centre fermé de  
Steenokkerzeel, mal adapté à  
l'accueil des mineurs.*

Vous voyez que nous avons  
adapté notre centre aux enfants.



Mercredi 13

*Neuf ministres régionaux, com-  
munitaires et fédéraux ont  
réalisé ensemble l'accord de co-  
opération sur l'économie sociale.*

L'économie sociale, qui vise à  
faire travailler des personnes  
difficiles à embaucher, c'est bien  
sûr un franc succès, puisque ça  
occupe déjà neuf ministres.

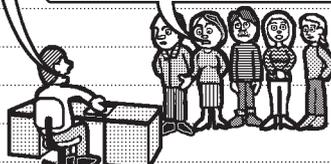


Vendredi 15

*Les délais d'attente pour  
obtenir un logement social  
peuvent être de huit à dix ans  
pour des familles nombreuses.*

Dans votre demande, il est  
marqué: une jeune famille avec  
trois enfants en bas âge !?

Avec des listes d'attente  
de plus de dix ans, ce n'est  
pas vraiment étonnant.



Samedi 16

*Le GRIJ publie un livre sur le  
trafic d'armes vers l'Afrique,  
dans lequel les Belges jouent  
un rôle important.*

Ce n'est pas que je sois  
chauviniste, mais je suis quand  
même fier quand je vois la  
précision de ces fusils belges.

